Annexe au module 2

Questions et critères d'évaluation

Depuis sa création en 1998il y a dix ans, l'ICANN, organisation multipartite à but non lucratif, n'a cessé de promouvoir la concurrence dans le secteur des noms de domaine. La mission première de l'ICANN consiste à élaborer et à gérer des processus garantissant la concurrence et les intérêts des utilisateurs, sans entraver la sécurité ni la stabilité du réseau Internet. Cela inclut l'évaluation et la mise en œuvre de nouveaux gTLD. L'objectif de l'ICANN est de proposer des critères et une évaluation aussi objectifs que possible.

Alors que les nouveaux gTLD sont considérés par l'ICANN comme des éléments essentiels à la promotion du choix, de l'innovation et de la concurrence en matière de services d'enregistrement de domaines, il n'en demeure pas moins que la décision de lancer ces nouveaux tours de candidature aux nouveaux gTLD a été prise suite à un processus de consultation long et détaillé auprès de tous les regroupements de la communauté mondiale d'Internet.

Toute organisation publique ou privée peut demander la création et l'exploitation d'un nouveau gTLD. Cependant, ce processus est bien plus complexe qu'une simple opération d'enregistrement ou d'achat de nom de domaine de second niveau. Il s'agit ici d'évaluer et de sélectionner les candidats capables de gérer un registre, à savoir une entreprise qui gère des domaines de premier niveau, comme par exemple, .COM ou .INFO. Les candidats retenus devront remplir un certain nombre de critères techniques et opérationnels répondant au besoin de préservation de la stabilité et de l'interopérabilité d'Internet.

- I. Principes liés aux critères d'évaluation technique et financière des nouveaux gTLD
 - Principes de prudence. Cette évaluation constitue le premier tour de ce qui sera un processus continu d'introduction de nouveaux TLD, y compris de noms de domaine internationalisés. De ce fait, durant ce tour, les candidats doivent procéder à une analyse approfondie et réfléchie des conditions techniques requises pour gérer un registre et le modèle d'entreprise proposé.
 - Les critères et l'évaluation devraient être aussi objectifs que possible.
 - Toujours dans un souci d'objectivité, un des enjeux principaux du processus des nouveaux TLD consiste en <u>la diversification de l'espace de noms</u>, avec différents modèles d'entreprise et différents publics cible pour le registre. Dans certains cas, les critères qui se disent objectifs mais qui ignorent les différences entre les modèles d'entreprise et les publics cibles des nouveaux registres, auront tendance à générer un processus exclusif. Par exemple, le modèle d'entreprise proposé pour un registre ciblant une petite communauté ne doit pas nécessairement posséder la même robustesse, en termes d'infrastructure technique et de financement, qu'un registre destiné à concurrencer des gTLD de grande envergure. Par conséquent, des critères purement objectifs, tels que l'exigence d'un certain montant de liquidités, n'offriront pas la flexibilité permettant de considérer les différents modèles d'entreprise. Le processus doit assurer un cadre d'évaluation objectif, tout en restant adaptable aux

<u>différents modèles qui seront présentés par les candidats</u>. Dans ce cadre, les réponses des candidats seront évaluées en fonction des critères et compte tenu du modèle proposé.

- Par conséquent, les <u>critères devraient être flexibles</u>: c'est-à-dire capables de s'adapter au plan d'affaires global, à condition que ce dernier soit cohérent et puisse résister aux variations d'activités.
- Les critères peuvent être <u>objectifs en matière de protection des titulaires de noms de</u> domaine, par exemple :
 - fournir des fonds suffisants à la continuité des activités en cas de dysfonctionnement du registre.
 - se conformer aux exigences de planification en matière de sauvegarde de données, de basculement du registre et de continuité.
- L'évaluation doit atteindre le bon <u>équilibre</u> entre la définition des compétences techniques et professionnelles requises de la part du candidat pour gérer un registre (dans <u>l'intérêt des titulaires de noms de domaine</u>), sans exiger des informations aussi détaillées qu'un investisseur en capital de risque exigerait ni dépendre d'un tel jugement. L'ICANN n'a pas pour but d'attester un quelconque succès professionnel, mais plutôt d'encourager l'innovation tout en fournissant certaines garanties aux titulaires de noms de domaine.
- L'ajout de nouveaux registres doit se faire dans le respect de la <u>stabilité et de la sécurité du DNS</u>. Par conséquent, l'ICANN pose une série de questions au candidat afin de vérifier que ce dernier a bien compris les exigences techniques requises pour la gestion d'un registre. L'ICANN demandera au candidat de justifier ses capacités en matière de conformité technique opérationnelle avant de procéder à la délégation. Cette demande est conforme aux conditions actuellement requises dans le cadre de la délégation de TLD.
- <u>La protection des titulaires de noms de domaine</u> est mise en avant dans les critères comme dans la notation. Par exemple, il peut être demandé au candidat :
 - de prévoir les dispositions nécessaires en <u>cas de problèmes et de dysfonctionnement</u> <u>du registre</u> par la mise en place des ressources financières requises pour financer la résolution de noms en cours pendant la recherche d'un opérateur de remplacement ou par l'envoi d'une notification détaillée aux titulaires de noms de domaine,
 - de démontrer sa capacité à comprendre et à prévoir les risques professionnels et à être en mesure de se permettre certaines <u>protections proposées sur le marché</u>,
 - de respecter <u>les exigences de stabilité et de sécurité du DNS</u> telles que décrites à la section technique, et
 - de fournir un accès au plus large éventail de services possible.

II. Aspects des questions posées dans le cadre de la candidature et des critères d'évaluation

Les questions d'ordre technique et financier ont pour but d'informer et de guider le candidat quant aux différents aspects de la mise en route et du fonctionnement d'un registre. L'opérateur de registre aguerri trouvera ces questions plutôt simples, tandis qu'un candidat sans expérience dans le domaine y verra une étape logique du processus de planification.

L'évaluation et la notation (étudiées en détail ci-dessous) se concentreront sur les points suivants :

- Les réponses sont-elles suffisamment développées ? Sont-elles mûrement réfléchies et permettent-elles de procéder à l'évaluation ?
- Démonstration de la capacité à gérer et à financer le registre de manière permanente :
 - Ressources financières suffisantes pour assurer les opérations techniques de manière à garantir la sécurité et la stabilité et à prendre en charge les frais estimés,
 - Aptitude à résister et durabilité face aux variations, anticipation des risques,
 - Moyens de financement permettant d'assurer la continuité des activités en cas de dysfonctionnement.
- Démonstration de la capacité du plan technique à fournir des meilleures pratiques pour le registre et l'identification des aspects susceptibles de donner lieu à des problèmes de stabilité et de sécurité du DNS.
- Garantie de l'intégration, de la cohérence et de la compatibilité du plan (les réponses aux questions ne sont pas évaluées individuellement mais comparativement à d'autres) :
 - les fonds couvrent les dépenses liées aux exigences techniques de manière appropriée,
 - les fonds couvrent les frais,
 - les risques sont identifiés et traités, en comparaison à d'autres aspects du plan.

III. Notation

Évaluation

- Les questions, critères, méthodologies de notation et d'évaluation doivent être
 conformes aux principes décrits plus tôt à la section I. A partir de ce principe, des
 panélistes du monde entier viendront constituer les panels d'évaluation. La diversité des
 évaluateurs et l'accès à des experts de chaque région du monde garantiront la prise en
 compte, dans les évaluations des candidatures, des normes culturelles, techniques et
 professionnelles de la région d'où proviennent les candidatures.
- Des équipes d'évaluation consisteront en deux panels indépendants. Un panel évaluera les candidatures d'après les critères financiers. L'autre évaluera les candidatures d'après les critères techniques et opérationnels. Étant donné la condition selon laquelle la planification technique et financière doit être parfaitement intégrée, les panels travailleront ensemble et coordonneront le transfert d'informations si nécessaire. D'autres experts appropriés (p.ex. des domaines technique, juridique, financier, des audits ou des assurances) des régions concernées pourront promulguer leurs conseils, le cas échéant.
- Des précautions seront prises afin de veiller à ce qu'aucun membre des équipes d'évaluation n'ait un intérêt personnel dans un candidat ou une candidature, ni n'entretienne de relations pouvant être considérées comme source réelle ou potentielle de conflit d'intérêts avec ledit candidat ou ladite candidature. Tous les membres doivent adhérer au code de conduite et aux directives de conflits d'intérêts que l'on retrouve au module 2.

• Les communications entre les équipes d'évaluation et les candidats se feront via une interface en ligne. Durant l'évaluation, les évaluateurs pourront poser au candidat un ensemble de questions visant à obtenir des éclaircissements, auxquelles il pourra répondre par le biais de l'interface.

Confidentialité : L'ICANN publiera les candidatures reçues à la fin de la période de soumission de candidatures. Le formulaire de candidature indique quelles parties de la candidature seront publiées.

Notation

- Les réponses seront évaluées à la lumière de chaque critère. Une note sera attribuée conformément au plan de notation défini pour chaque question ou série de questions. Pour plusieurs questions, 1 point est la note maximum qui peut être accordée. Pour plusieurs autres questions, 2 points sont attribués aux réponses dépassant les exigences, 1 point est attribué à celles qui y répondent, tandis que les réponses qui ne remplissent pas les exigences ne reçoivent aucun point. Chaque question doit recevoir au moins une note de «1» et donc, chaque question devient alors une question « réussite/échec ».
- Pour la question de continuité dans la section financière (voir la question n 50), 3 points pourront être accordés à un candidat qui fournira, lors de sa candidature, la preuve d'un outil financier permettant de garantir la non-interruption des activités du registre en cas de défaillance d'entreprise. Ce point bonus pourra permettre aux candidats obtenant la note de passage minimale pour chaque critère, de valider les critères financiers. L'objectif d'une telle pondération est de récompenser les candidats qui prévoient les dispositions nécessaires afin de protéger les titulaires de noms de domaine, et adoptent des plans d'entreprise relativement risqués dans le cadre desquels les titulaires de noms de domaine sont protégés.
- 21 questions techniques et opérationnelles ont été formulées. Chaque question est associée à un critère et à une notation. La notation est de 0, 1 ou 2 points, tel que décrit ci-dessus. Une des questions (relative à la mise en œuvre des IDN) est facultative. Hormis la question facultative, il est à noter que tous les critères techniques et opérationnels doivent recevoir au moins 1 point pour que la candidature réussisse l'évaluation.
- La note technique totale doit être supérieure ou égale à 22 pour que la candidature soit retenue. Ainsi, le candidat peut réussir l'évaluation en :
 - obtenant 1 point à toutes les questions, y compris la question facultative et 2 points pour au moins une des questions obligatoires; ou
 - obtenant 1 point à toutes les questions, sauf la question facultative et 2 points pour au moins deux des questions obligatoires.

Cette méthodologie de notation requiert une note minimale de passage pour chaque question et une note moyenne légèrement supérieure à la note minimale de passage de chaque question.

• Il y a six questions financières et six groupes de critères qui sont évalués en fonction des notes obtenues grâce aux réponses à une ou plusieurs question(s). Par exemple, la question concernant les coûts de fonctionnement du registre exige du candidat de faire

preuve de cohérence entre son plan technique (décrit dans ses réponses aux questions techniques et opérationnelles) et les coûts estimés (définis dans ses réponses aux questions de coût).

- La notation pour chaque critère financier est de 0, 1 ou 2 points, comme décrit ci-dessus, à l'exception de la question de continuité, à laquelle peuvent être attribués jusqu'à 3 points. Toutes les questions doivent recevoir au moins 1 point pour que la candidature réussisse l'évaluation.
- La note financière totale obtenue sur les six critères doit être supérieure ou égale à 8 pour que la candidature soit retenue. Ainsi, le candidat peut réussir l'évaluation en :
 - obtenant 3 points pour le critère de continuité, ou
 - obtenant 2 points à deux quelconques des critères financiers.
- Les candidatures non retenues à l'issue de l'évaluation initiale peuvent entamer un processus d'évaluation approfondie tel que décrit au module 2. La notation reste la même.

Note relative au document de travail publié en avril 2011 : un certain nombre de questions relatives à l'évaluation ont été révisées pour fournir aux candidats de plus amples détails concernant les éléments d'une réponse complète et pour une distinction plus claire des composantes requises pour obtenir une note de 1 versus 2 (passer versus dépasser les exigences). Dans la majorité des cas, le fond de la question et des critères n'a pas changé de façon significative.

						T	
			Inclus dans la publication en ligne		Gamme de notes		
	#	Question	publication en lighe	Notes	notes	Critères	Notation
Informations du	# 1	Nom légal du candidat (l'entité établie qui signerait un accord de	0	Les réponses aux questions 1 - 12 sont requises pour une		Citteres	Notation
candidat	·	registre avec l'ICANN)	, and the second	candidature complète. Les réponses ne sont pas notées.			
	2	Adresse du lieu d'affaires principal du candidat. Cette adresse sera utilisée à des fins contractuelles. Aucune boîte postale n'est permise.	0				
	3	Numéro de téléphone du lieu d'affaires principal du candidat	0				
	4	Numéro de télécopie du lieu d'affaires principal du candidat.	0				
	5	Site web ou adresse URL, le cas échéant.	0				
Coordonnées du contact primaire pour cette candidature	6	Nom	0	Le contact primaire recevra toutes les communications concernant la candidature. Le contact primaire ou le contact secondaire peuvent répondre. En ca de conflit, la communication reçue du contact primaire sera considérée comme faisant autorité. Les deux contacts mentionnés devraient aussi être préparés à recevoir des demandes du public.			
		Titre	0				
		Adresse	0				
		Numéro de téléphone	0				
		Numéro de télécopie	0				
		Adresse de courrier électronique	0				
Coordonnées du contact secondaire pour cette candidature	7	Nom	0	Le contact secondaire sera mis en copie de toutes les communications concernant la candidature. Le contact primaire ou le contact secondaire peuvent répondre.			
		Titre	0				
		Adresse	0				
		Numéro de téléphone	0				
		Numéro de télécopie	0				
		Adresse de courrier électronique	0				
Preuve de domicile légal	8	(a) Constitution légale du candidat (par ex. partenariat société, organisme à but non lucratif).	0				
		(b) Indiquer la loi nationale spécifique ou autre loi juridictionnelle qui définit le type d'entité identifié à la question 8(a).	0	En cas de questions concernant la preuve de l'établissement, il peut être demandé au candidat de fournir des détails supplémentaires, tels que la loi nationale spécifique ou autre loi juridictionnelle régissant ce type d'entité.			
		(c) Joindre une preuve de l'établissement du candidat en tant que type d'entité identifié à la question 8(a) ci-dessus, selon les lois applicables identifiées à la question 8(b).	0	Les candidatures sans preuve valable de l'établissement légal ne seront pas évaluées.			
	9	(a) Si l'entité candidate est cotée, mentionner la bourse et le symbole.	0				
		(b) Si l'entité candidate est une filiale, mentionner la société mère.	0				
		<u>l</u>		l			

		(c) Si l'entité candidate est une coentreprise, énumérer tous les partenaires de la coentreprise.	0			
	10	Numéro d'identification de l'entreprise, numéro d'identification fiscale, numéro d'identification TVA ou équivalent du candidat.	N			
Antécédents du candidat	11	(a) Indiquer les nom et prénom, les coordonnées de contact (domicile permanent) et le poste de tous les administrateurs (c'est-à-dire membres du conseil d'administration du candidat, le cas échéant).	Partiel	Les candidats devraient savoir que les noms et postes des personnes énumérées en réponse à cette question seront publiés dans le cadre de la candidature. Les coordonnées de contact indiquées pour les personnes mentionnées le sont dans un but exclusif d'identification et ne seront pas publiées dans le cadre de la candidature. Des vérifications des antécédents peuvent être effectuées sur des personnes nommées dans la réponse du candidat à la question 11. Toute déclaration erronée ou fausse (ou l'omission d'informations) peut causer le rejet de la candidature. Le candidat certifie qu'il a obtenu la permission de publier les noms et postes des personnes comprises dans cette candidature.		
		(b) Indiquer les nom et prénom, les coordonnées de contact (domicile permanent) et le poste de tous les responsables et associés. Les responsables sont les cadres de direction d'une société ou d'une entreprise, par exemple, PDG, vice-président, secrétaire, chef de la direction financière. Les associés seraient énumérés dans le contexte d'un partenariat ou d'une autre forme similaire d'entité juridique.	Partiel			
		(c) Indiquer les nom et prénom, les coordonnées de contact (domicile permanent de la personne ou lieu de travail principal de l'entité) et le poste de tous les actionnaires détenant au moins 15% des actions, mentionnant le pourcentage d'actions détenu par chacun.	Partiel			
		(d) Pour une entité candidate qui n'a pas d'administrateurs, de cadres, de partenaires ou d'actionnaires, saisir les nom et prénom, coordonnées de contact (domicile permanent de la personne ou lieu de travail principal de l'entité) et le poste de toutes les personnes ayant la responsabilité juridique ou directoriale générale directe de l'entité candidates opérations de registre.	Partiel			

(e) Indiquer si le candidat ou l'une des personnes nommées ci- dessus :	N	L'ICANN peut refuser la candidature par ailleurs qualifiée, lors de ce processus de sélection basé sur les antécédents si les critères		
i. a été reconnu coupable d'un crime lié à des activités financières ou corporatives au cours des 10 dernières années ou a été reconnu coupable par une cour de justice de fraude ou d'une infraction à un devoir fiduciaire, ou a été le sujet d'une décision judiciaire essentiellement équivalente à similaire ou liée à l'un de ces motifs ;		d'admissibilité ne sont pas satisfaits. Voir section 1.2.1 du guide de candidature.		
ii. a été sanctionné par toutun gouvernement ou organisme de contrôle du secteur au cours des dix dernières années pour une conduite impliquant une escroquerie ou un mauvais usage de fonds appartenant à de tierces parties ;				
iii. a été reconnu coupable au cours des dix dernières années de fraude fiscale volontaire ou d'évasion fiscale volontaire ;				
iv. a été reconnu coupable au cours des dix dernières années de faux témoignage, déni, refus de coopérer dans une enquête d'exécution de la loi, ou de fausses déclarations à une agence ou un représentant d'exécution de la loi;				
v. a jamais été reconnu coupable d'un crime impliquant l'utilisation d'ordinateurs, de systèmes téléphoniques, de télécommunications ou de l'Internet pour faciliter la perpétration de crimes ;				
vi. a jamais été reconnu coupable d'un crime impliquant l'utilisation d'une arme, de force ou de menace d'utilisation de la force ;				
vii. a jamais été reconnu coupable d'atteintes violentes ou sexuelles de persécution d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées ;				
viii. a jamais été reconnu coupable de vente, de fabrication ou de distribution illégale de produits pharmaceutiques, ou a été reconnu coupable ou extradé avec succès pour toute infraction ou motif essentiellement similaire à une infraction-décrite à l'article 3 de la convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes conclue en 1988;				
ix. a jamais été reconnu coupable ou extradité avec succès pour toute infraction ou motif essentiellement similaire à toute infraction décrite dans la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (tous les protocoles);				
x. a été reconnu coupable de complicité, facilitation, conspiration pour commettre, ou manquement de signalement d'un des crimes énumérés dans les délais respectifs spécifiés ci-dessus ;				
xi. a plaidé coupable dans le cadre d'un arrangement entre la défense et l'accusation ou est en procès relevant de toute juridiction avec disposition de déclaration de culpabilité ou de jugement différé (ou équivalents régionaux) pour l'un des crimes énumérés dans les délais respectifs énumérés ci-dessus ;				
xii. est l'objet d'une disqualification imposée par l'ICANN et toujours en vigueur à la date de cette candidature.				
Si l'une des circonstances décrites ci-haut a eu lieu, veuillez fournir tous les détails nécessaires.				

		(f) Indiquer si le candidat ou l'une des personnes nommées cidessus ont été impliqués dans des décisions indiquant que le candidat ou la personne nommée dans la candidature a pris part à du cybersquattage, tel que défini dans la politique de règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine f(UDRP), la loi relative à la protection des consommateurs contre le cybersquattage (ACPA) ou une autre législation équivalente, ou a pris part à du cybersquattage inverse selon l'UDRP ou a fait preuve de mauvaise foi ou d'indifférence imprudente selon l'ACPA ou une législation équivalente.	N	L'ICANN peut refuser la candidature par ailleurs qualifiée <u>lors de ce processus de sélection basé sur les antécédents el les critères d'admissibilité ne sont pas satisfaits.</u> Voir section 1.2.1 du guide de candidature pour les détails.		
		(g) Révéler si le candidat ou toute autre personne nommée ci- dessus ont été impliqués dans des procédures administratives ou légales dans le cadre desquelles des allégations de violation de propriété intellectuelle liée à l'enregistrement ou l'utilisation d'un nom de domaine ont été faites. Fournir une explication concernant chacun de ces cas.	N	L'ICANN peut refuser la candidature par ailleurs qualifiée lors de ce processus de sélection basé sur les antécédents el les critères d'admissibilité ne sont pas satisfaits. Voir section 1.2.1 du guide de candidature pour les détails.		
		(h) Fournir une explication pour toutes informations de base supplémentaires susceptibles d'être trouvées concernant le candidat ou toute autre personne nommée dans la candidature et susceptibles d'avoir une incidence sur l'admissibilité, y compris toutes condamnations criminelles non identifiées ci-dessus.	N			
Frais d'évaluation	12	(a) Saisir les données de confirmation de paiement des frais d'évaluation (soit le numéro de confirmation de virement bancaire).	N	Les frais d'évaluation sont payés sous forme de dépôt au moment de l'enregistrement de l'utilisateur. Le solde du montant est versé au moment où le dossier de candidature est soumis. Les données de la question 12 sont requises pour chaque paiement.		
		(b) Nom du payeur (c) Adresse du payeur (d) Banque effectuant le virement (e) Adresse de la banque (f) Date du virement	N N N N			
Chaîne gTLD objet de la candidature déposée	13	Fournir la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. En cas de candidature pour un IDN, fournir l'étiquette-U.	0	Les réponses aux questions 13 à 17 ne sont pas notées, mais sont utilisées pour la base de données et à des fins de validation. L'étiquette U est la chaîne valide de caractères Unicode IDNA, comprenant au moins un caractère non-ASCII.		
	14	(a) En cas de candidature pour un IDN, fournir l'étiquette-A (commençant par « xn»).	0			
		(b) S'il s'agit d'un IDN, fournir le sens ou la réaffirmation de la chaîne en anglais, à savoir une description du sens littéral de la chaîne à l'avis du candidat.	0			
		(c) S'il s'agit d'un IDN, fournir la langue de l'étiquette (en anglais et selon la référence utilisée par l'ISO-639-1).	0			
		(d) S'il s'agit d'un IDN, fournir le script de l'étiquette (en anglais et selon la référence utilisée par l'ISO-15924).	0			

		(e) S'il s'agit d'un IDN, énumérer tous les points code contenus dans l'étiquette-U selon la forme Unicode.	0	Par exemple, la chaîne "HELLO" serait énumérée comme U+0048 U+0065 U+006C U+006C U+006F.		
	15	(a) S'il s'agit d'un IDN, télécharger les tableaux IDN pour les registres proposés. Un tableau IDN doit inclure: 1) la chaîne gTLD objet de la candidature et pertinente aux tableaux, 2) le script ou l'élément désignant la langue (tel que défini dans le BCP 47), 3) le numéro de version du tableau, 4) date d'entrée en vigueur (jour, mois, année) et 5) le nom du contact, son adresse de courriel et son numéro de téléphone. La soumission de tableaux IDN dans un format standard est encouragée.	0	Dans le cas d'une candidature pour un gTLD IDN, des tableaux IDN doivent être soumis pour la langue ou le script de la chaîne gTLD faisant l'objet de la demande. Des tableaux IDN doivent être également soumis pour chaque langue ou script dans lequel le candidat a l'intention d'offrir des enregistrements IDN au deuxième niveau.		
		(b) Décrire le processus utilisé pour l'élaboration des tableaux IDN soumis, y compris les consultations et sources utilisées.	0			
		(c) Énumérer toutes chaînes variantes de la chaîne gTLD faisant l'objet de la demande, selon les tableaux IDN pertinents.	0	Les chaînes variantes de la chaîne TLD ne seront pas déléguées comme résultat de cette candidature. Les chaînes variantes seront vérifiées en termes de cohérence avec les tableaux IDN soumis et, si la candidature est approuvée, seront inscrites dans une liste de variantes IDN déclarées pour permettre une attribution future lorsqu'un mécanisme de gestion des variantes sera établi pour le premier niveau. L'inclusion de chaînes variantes de la chaîne TLD dans cette candidature est faite à titre d'information uniquement et ne confère pas au candidat de droit ou de revendication de ces chaînes.		
	16	Décrire les efforts du candidat pour s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes opérationnels ou d'interprétation connus concernant la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. S'il existe de tels problèmes, décrire les démarches qui seront prises afin de remédier à ces problèmes au niveau du logiciel et des autres applications.	0			
	17	FACULTATIF Fournir une représentation de l'étiquette conformément à l'alphabet phonétique international. (http://www.langsci.ucl.ac.uk/ipa/).	0	Dans ce cas, cette information sera utilisée comme guide pour l'ICANN dans les communications relatives à la candidature.		
Mission/But	18	(a) Décrire la mission/le but du gTLD proposé par vous.	0	Les informations recueillies en réponse à la question 18 ont pour but de guider la révision du programme de nouveaux gTLD après le lancement, en matière d'évaluation des coûts et bénéfices relatifs réalisés dans l'espace gTLD agrandi. Pour qu'une candidature soit considérée complète, les réponses de cette section doivent être excessives et suffisamment quantitatives et détaillées pour guider l'étude ultérieure des plans versus résultats. Le programme des nouveaux gTLD sera révisé, comme stipulé dans la section 9.3 de l'affirmation d'engagements. Ceci comportera l'examen de la mesure dans laquelle l'introduction ou l'expansion des gTLD a promu la concurrence, la confiance du consommateur et le choix du consommateur, ainsi que l'efficacité (a) du processus d'évaluation et de candidature, et (b) les protections mises en place pour réduire les problématiques impliquées dans l'introduction ou l'expansion. Les informations recueillies dans cette section seront une source d'apport qui aidera à guider cette révision. Ces informations ne sont pas utilisées dans le cadre de l'évaluation ou de la notation de la candidature, sauf dans la mesure où ces informations		

		peuvent chevaucher des questions ou des zones d'évaluation qui sont notées.	
		Lis condidat as the items of the condidative common	
		Un candidat souhaitant désigner cette candidature comme communautaire devrait s'assurer que ces réponses sont	
		cohérentes avec ses réponses à la question 20 ci-dessous	
	(b) Comment vous attendez-vous à ce que le gTLD proposé		
	par vous profite aux titulaires de noms de domaine, aux		
	internautes et autres ? Les réponses devraient aborder les points suivants :		
	·		
	i. Quel est le but du gTLD proposé par vous en termes de domaines de spécialisation, de niveaux		
	de service ou de réputation ?		
	ii. Que prévoyez-vous que le gTLD proposé par vous ajoutera à l'espace actuel, en termes de		
	concurrence, de différenciation ou d'innovation ?		
	iii. Quels buts le gTLD proposé par vous a -t-il en termes d'expérience d'utilisateur ?		
	iv. Veuillez foumir une description complète des		
	politiques d'enregistrement que le candidat a l'intention d'appliquer pour soutenir les buts		
	énumérés ci-dessus.		
	v. Le gTLD proposé par vous imposera-t-il des mesures pour protéger la vie privée ou les		
	informations confidentielles des titulaires de noms		
	de domaine ou utilisateurs ? Dans l'affirmative, veuillez décrire ces mesures.		
	vi. Veuillez décrire si et de quelle manière le faire-		
	savoir et la communication aideront-ils à atteindre les avantages que vous escomptez ?		
18	(c) Quelles règles de fonctionnement adopterez-vous pour éliminer ou minimiser les coûts sociaux (par ex. les coûts		
	en ressources temporelles ou financières, ainsi que divers		
	types de vulnérabilités des consommateurs) ? Quelles autres mesures prendrez-vous pour minimiser les		
	conséquences négatives/coûts imposés aux		
	consommateurs ? Les réponses devraient aborder les points suivants :		
	·		
	i. Comment des demandes multiples pour un nom de domaine spécifique seront-elles traitées, par		
	exemple, par enchère ou selon la règle du		
	premier arrivé/premier servi ? ii. Veuillez expliquer les coûts-avantages pour les		
	titulaires de noms de domaine que vous avez		
	l'intention de mettre en œuvre (par ex. fixation avantageuse de prix, remises pour offres de		
	lancement, remise sur quantité		
	d'enregistrements). iii. <u>Avez-vous l'intention d'offrir aux titulaires des</u>		
	noms de domaine la possibilité d'obtenir des contrats à long terme (ou permanents) pour les		
	noms de domaine ? Notez que l'accord de		
	registre exige que les bureaux d'enregistrement se voient offrir l'option d'obtenir des		
	enregistrements initiaux de noms de domaine		
	pour des périodes de un à dix ans, à la discrétion du bureau d'enregistrement, mais ne dépassant		
	pas les dix ans. De plus, l'accord de registre exige		
	une notification écrite préalable des augmentations de prix. Avez-vous l'intention de		
	prendre des engagements contractuels avec les		
	titulaires de noms de domaine concernant l'ampleur de la montée des prix ? Dans		
	l'affirmative, veuillez décrire vos plans.		
	iv.Imposerez-vous des contraintes sur les sites mis en garde, ou les sites qui n'offrent que des publicités ?		
	22 .00 onco qui il omoni quo doo publionoo .		

Formatted: Indent: Left: 0.25"

Formatted: Bullets and Numbering

Désignation communautaire	19	Est-ce que la candidature concerne un TLD communautaire?	0	On suppose que la candidature est une candidature standard (telle que définie dans le guide de candidature) si cette question est restée sans réponse. La désignation par le candidat, de candidature standard ou communautaire ne peut être changée une fois la candidature présentée.		
	20	(a) Fournir le nom et la description complète de la communauté que le candidat s'engage à servir. Dans le cas où cette candidature est comprise dans une évaluation de priorité communautaire, elle sera notée prenant en compte la communauté identifiée dans la réponse à cette question. Le nom de la communauté n'a pas besoin d'être officiellement adopté pour que la candidature soit désignée comme communautaire.	0	Les descriptions devraient inclure: • Comment la communauté est décrite par les internautes en général. De telles descriptions peuvent inclure les suivantes, sans s'y limiter: adhésion, enregistrement, ou processus d'octroi de licences, exploitation dans un secteur particulier, utilisation d'une langue. • Comment la communauté est structurée et organisée. Pour une communauté composée d'une alliance de groupes, des détails sur les éléments constitutifs sont nécessaires. • Quand la communauté a été établie, y compris la ou les date(s) d'organisation officielle, le cas échéant, ainsi qu'une description des activités de la communauté à ce jour. • La taille estimée actuelle de la communauté, tant en nombre de membres qu'en étendue géographique.	Les réponses à la question 20 seront considérées comme des engagements fermes envers ladite communauté et reflétés dans l'accord de registre, à condition que la candidature soit retenue. Les réponses ne sont pas notées dans l'évaluation initiale. Les réponses peuvent être notées dans une évaluation de priorité communautaire, le cas échéant. Les critères et la méthodologie de notation pour l'évaluation de priorité communautaire sont décrits dans le module 4 du guide de candidature.	
		(b) Expliquer la relation entre le candidat et la communauté identifiée en 20(a)	0	Les explications doivent clairement indiquer : • le rapport avec toutes organisations de la communauté • le rapport avec la communauté et ses groupes/regroupements • les mécanismes de responsabilité du candidat à l'égard de la communauté.		
		(c) Fournir une description du but communautaire du gTLD faisant l'objet de la candidature.	0	Les descriptions devraient inclure : • les titulaires de noms de domaine prévus dans le TLD. • les utilisateurs finaux prévus du TLD. • les activités connexes que le candidat a réalisées ou a l'intention de réaliser au service de ce but. • une explication de la façon selon laquelle le but est de caractère durable.		
		(d) Expliquer la relation entre la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature et la communauté identifiée au 20(a).	0	Les explications doivent clairement indiquer : • le rapport avec le nom établi, le cas échéant, de la communauté. • le rapport avec l'identification des membres de la communauté. • toute connotation que la chaîne peut avoir au-delà de la communauté		

		(e) Fournir une description complète des politiques d'enregistrement prévues par le candidat pour soutenir le but communautaire du gTLD faisant l'objet de la candidature. Les politiques et les mécanismes d'application devraient constituer un ensemble cohérent.	0	Les descriptions devraient inclure les politiques proposées, le cas échéant, sur ce qui suit : • Admissibilité : qui remplit les conditions requises pour enregistrer un nom de deuxième niveau dans le gTLD, et comment cette admissibilité sera déterminée. • Sélection du nom : quels types de noms de deuxième niveau peuvent être enregistrés dans le gTLD. • Contenu/Utilisation : quelles restrictions, le cas échéant, l'opérateur du registre imposera sur la façon dont un titulaire de nom de domaine peut utiliser son nom enregistré. • Exécution : quelles sont les pratiques d'enquête et quels sont les mécanismes existants pour l'exécution des politiques cidessus, quelles ressources sont-elles affectées pour l'exécution et quels sont les mécanismes de recours à la disposition des titulaires de noms de domaine.		
		(f) Joindre tous documents d'appui de la candidature provenant d'institutions établies représentatives de la communauté identifiée au 20(a). Un candidat peut soumettre de tels documents d'appui de la part de plusieurs institutions si elles ont un rapport avec la communauté.	0	Au moins un tel document d'appui est requis pour une candidature complète. La forme et le contenu du document d'appui demeurent à la discrétion de la partie qui délivre le document. Toutefois, la lettre doit identifier la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature ainsi que l'entité candidate, inclure une déclaration explicite d'appui de la candidature tel que soumise et foumir les coordonnées de contact de l'entité fournissant le document d'appui. Les documents d'appui d'institutions non mentionnées dans la réponse au 20(b) devraient être accompagnés par une description claire du rapport de chacune de ces institutions avec la communauté.		
Noms géographiques	21	(a) La candidature concerne-t-elle un nom géographique?	0	Une chaine faisant l'objet d'une candidature pour un gTLD est considérée comme un nom géographique nécessitant le soutien du gouvernement s'il s'agit : (a) du nom de la capitale d'un pays ou d'un territoire repris dans la norme ISO 3166-1; (b) du nom d'une ville, lorsqu'il est clair à partir des déclarations dans la candidature que le candidat a l'intention d'utiliser le gTLD à des fins liées au nom de la ville; (c) d'une sous-appellation nationale d'un lieu reprise dans la norme ISO 3166-2; ou (d) d'un nom énuméré en tant que région de l'UNESCO ou apparaissant dans la liste « Composition des régions macrogéographiques (continentales), composantes géographiques des régions et composition de groupements sélectionnés économiques et d'autres groupements ». Voir le module 2 pour les définitions et critères complets. Une candidature pour le nom d'un pays ou d'un territoire, tel que défini dans le guide de candidature, ne sera pas approuvée.		
		(b) S'il s'agit d'un nom géographique, joindre la documentation de soutien ou de non objection de toutes les autorités gouvernementales ou publiques compétentes.	N	Voir les exigences de documentation au module 2 du guide de candidature.		
Protection des noms géographiques	22	Décrire les mesures proposées pour la protection des noms géographiques dans le deuxième niveau et tous les autres niveaux du gTLD de la demande. Ceci devrait inclure toutes règles et procédures applicables pour la réservation et/ou la libération de tels noms.	0	Les candidats devraient considérer et décrire comment ils vont incorporer les conseils du comité consultatif gouvernemental (GAC) dans leur gestion des enregistrements de noms de domaine de deuxième niveau. Voir les « principes concernant les nouveaux gTLD » à l'adresse http://gac.icann.org/testing-gaeimportant-documents. A titre de référence, les candidats peuvent se baser sur la méthodologie existante élaborée pour la réservation et la libération de noms de pays dans le domaine de premier niveau. INFO. Voir http://gac.icann.org/system/files/dotinfocircular_0.pdf. Les mesures proposées seront soumises à la consultation publique dans le cadre de la candidature. Toutefois, à noter que les procédures de libération de noms géographiques au		

				deuxième niveau doit être approuvée séparément selon la spécification 5 de l'accord de registre.		
Services de registre	23	Fournir le nom et la description complète de tous les services de registre qui seront offerts. Les descriptions doivent inclure à la fois les composantes techniques et commerciales de chaque service proposé, et régler toutes préoccupations potentielles de sécurité ou de stabilité. Les services de registre suivants sont des services habituels offerts par un opérateur de registre : A. Réception des données provenant de bureaux d'enregistrement concernant l'enregistrement de noms de domaine et de noms de serveurs. B. Diffusion des fichiers de zone du TLD. C. Diffusion de contact ou d'autres informations concernant les enregistrements de noms de domaine (service Whois). D. Noms de domaine internationalisés, lorsqu'ils sont offerts. E. Extensions de sécurité DNS (DNSSEC). Le candidat doit préciser si l'un de ces services de registre est destiné à être offert de façon unique pour le TLD. Les services de registre supplémentaires et uniques au registre doivent être également décrits.	0	Les services de registre sont définis comme étant les suivants : (1) activités du registre décisives pour les tâches suivantes : (i) la réception des données des bureaux d'enregistrement concernant les enregistrements de noms de domaine et de noms de serveurs ; (ii) la fourniture aux bureaux d'enregistrement d'informations de statut concernant les serveurs de zone pour le TLD; (iii) la diffusion de fichiers de zone TLD ; (iv) la gestion des serveurs de zone du registre ; et (v) la diffusion des contacts et autres informations concernant les enregistrements du serveur de noms de domaine dans le TLD tel que requis dans l'accord de registre ; et (2) d'autres produits ou services que l'opérateur de registre est tenu de fournir à cause de l'établissement d'une politique consensuelle ; (3) tous autres produits ou services que seul un opérateur de registre est en mesure de fournir compte tenu de sa désignation comme opérateur de registre. Une définition complète des services de registre peut être consultée à l'adresse http://www.icann.org/en/registries/rsep/rsep.html Sécurité : pour les besoins de ce guide de candidature, un effet sur la sécurité par le service de registre proposé signifie (1) la divulgation non autorisée, l'altération, l'insertion ou la destruction de données de registre, ou (2) l'accès non autorisé ou la divulgation d'informations ou de ressources sur Internet par des systèmes fonctionnant conformément aux normes applicables. Stabilité : pour les besoins de ce guide de candidature, un effet sur la stabilité signifie que le service de registre proposé (1) n'est pas conforme aux normes pertinentes applicables qui font autorité et sont publiées par un organisme de normalisation reconnu et bien établi, telles que les Standards-Track ou les meilleures pratiques actuelles RFC parrainées par l'IETF, ou (2) crée des conditions qui ont un impact négatif sur la capacité de traitement, le temps de réponse, la consistance ou la cohérence des réponses aux serveurs Internet ou systèmes d'extrémité, fonctionnant	Les réponses ne sont pas notées. Une évaluation préliminaire sera faite pour déterminer s'il existe des questions éventuelles de sécurité ou de stabilité avec l'un des services de registre proposés par le candidat. Si une telle question est identifiée, la candidature fera l'objet d'une révision approfondie. Voir la description du processus de révision des services de registre au module 2 du guide de candidature. Toutes informations comprises dans la candidature peuvent être considérées dans le cadre de la révision des services de registre. Si la candidature est approuvée, le candidat peut offrir uniquement les services de registre définis dans la candidature, à moins qu'une nouvelle demande ne soit soumise à l'ICANN conformément à l'accord de registre.	

Démonstration de la capacité technique et opérationnelle (externe)	24	Performance du système d'enregistrement partagé (SRS) : décrire le plan de l'exploitation d'un SRS robuste et fiable. Le SRS est une fonction essentielle de registre pour permettre aux bureaux d'enregistrement multiples d'offrir des services d'enregistrement de nom de domaine dans le TLD. Le SRS doit inclure l'interface EPP au registre, ainsi que toutes autres interfaces qu'il est prévu de fournir, si elles sont cruciales pour le fonctionnement du registre. Se référer aux exigences de la spécification 6 (section 1.2) et de la spécification 10 (matrice SLA) jointes à l'accord de registre ; et les plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). Une réponse complète devrait inclure, sans y être limitée : Une description d'un système SRS de haut niveau ; Un ou des diagrammes de réseau représentatifs ; Nombre de serveurs ; Description de l'interconnectivité avec d'autres systèmes du registre ; Fréquence de synchronisation entre les serveurs ; et Plan de synchronisation (par ex. secours automatique, secours manuel).	0	Les questions de cette section (24-44) sont destinées à donner aux candidats l'occasion de démontrer leurs capacités techniques et opérationnelles pour exécuter un registre. Dans le cas où un candidat choisit de sous-traiter une ou plusieurs parties de ses opérations d'enregistrement, le candidat doit encore fournir tous les détails concernant les arrangements techniques. Notez que les plans de ressources fournis dans cette section aident à valider les plans techniques et opérationnels ainsi qu'à guider les estimations de coûts dans la section financière cidessous. Les questions 24-30(a) sont conçues pour fournir une description de l'approche technique et opérationnelle prévue des candidats aux fonctions de registre qui sont orientées vers l'extérieur, c'est-à-dire interactions avec les bureaux d'enregistrement, les titulaires de noms de domaine et les divers utilisateurs du DNS. Les réponses à ces questions seront publiées pour permettre une révision de la part des parties touchées.	0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) un plan solide-pour l'exploitation d'un SRS solide et fiable, une des cinq fonctions essentielles du registre ; (2) l'évolutivité et les performances sont compatibles avec l'approche globale des affaires, et la taille prévue du Registre ; (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et (4) preuve de conformité à la spécification 6 (section 1.2) de l'accord de registre.	1 - Répond aux exigences: La réponse comprend (1) Description adéquate du SRS qui démontre essentiellement, les capacités et les connaissances requises du candidat pour satisfaire cet élément; (2) Détails d'un plan bien élaboré pour l'exploitation SRS robuste et fiable; (3) Les plans SRS sont suffisants pour être en conformité à la spécification 6 et la spécification 10 de l'accord de registre; (4) Le SRS est cohérent avec proportionné à l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature; et (5) Justification de ressources techniques adéquates déjà sous la main ou totalement engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.
	25	Protocole d'avitaillement extensible (EPP): fournir une description détaillée de l'interface avec les bureaux d'enregistrement, y compris la façon selon laquelle le candidat se conformera à l'EPP dans les RFC 3735 (le cas échéant) et 5730-5734. S'il y a intention de fournir des extensions EPP propriétaires, fournir une documentation en accord avec la RFC 3735, y compris les modèles et schémas PPE qui seront utilisés. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 2 à 5 pages. S'il existe des extensions EPP propriétaires, la réponse complète attendue couvrirait également 2 à 5 pages par extension EPP.	0		0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; (4) capacité de se conformer aux RFC pertinentes ; (5) le cas échéant, une mise en œuvre bien documentée de toutes extensions EPP propriétaires ; et (6) le cas échéant, comment les extensions EPP propriétaires sont en accord avec le cycle de vie de l'enregistrement tel que décrit à la question 27.	1 - Répond aux exigences: La réponse comprend (1) Description adéquate de l'EPP pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises du candidat pour répondre à cet élément; (2) Preuve suffisance que toutes extensions EPP propriétaires sont conformes aux RFC et foumir toutes les fonctionnalités nécessaires pour la prestation de services de registre; (3) Interface EPP cohérente avec proportionnée à l'approche technique, opérationnelle et financière tel que décrite dans la candidature; et (4) Justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées ou facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.
	26	Whois: décrire Ia façon selon laquelle le candidat se conformera aux spécifications Whois pour les objets de données, accès en masse, et recherches telles que définies dans les spécifications 4 et 10 de l'accord de registre; comment le service Whois du candidat sera conforme à la norme RFC 3912; et les plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance pour cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). Une réponse complète devrait inclure sans y être limitée: Description d'un système Whois de haut niveau; Diagramme(s) de réseau pertinent(s); Ressources TI et d'infrastructure (p.ex. serveurs, interrupteurs, routeurs et autres composantes) Nombre de serveurs; Description de l'interconnectivité avec d'autres systèmes du registre; et Fréquence de synchronisation entre les serveurs.	0	L'accord de registre (spécification 4) exige la prestation de services de recherche Whois pour tous les noms enregistrés dans le TLD. Il s'agit d'une exigence minimum. L'offre d'un Whois interrogeable tel que défini dans la colonne de notation est une exigence pour obtenir une note de 2 points.	0-2	Les réponses complètes démontrent : (1)connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres (une des cinq fonctions essentielles du registre); (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière; (4) la capacité de se conformer aux RFC perttinentes; (5) preuve de conformité aux spécifications 4 et 10 de l'accord de registre; et (6) le cas échéant, une mise en œuvre bien documentée d'un Whois interrogeable.	2 – Dépasse les exigences : La réponse satisfait tous les attributs pour une note de 1 et comprend (1) Un service Whois interrogeable : le service Whois comprend des capacités de recherche Web par nom de domaine, par nom de titulaire de nom de domaine, par adresse postale, par noms des contacts, ID du bureau d'enregistrement et adresses IP sans limite arbitraire. Des capacités de recherche Boolean peuvent être offertes. Le service devra comprendre des précautions adéquates pour éviter un abus de cette caractéristique (par ex. que l'accès soit limité aux utilisateurs légitimes autorisés) et la candidature démontre une en conformité à toutes les lois et politiques de confidentialité applicables 1 - Répond aux exigences : La réponse comprend (1) Description suffisante du service Whois qui démontre de manière substantielle la capacité et les connaissances requises du candidat pour répondre à cet élément ; (2) Preuve que les services Whois sont conformes aux RFC, aux spécifications 4 et 10 de l'accord de registre et à toutes autres exigences contractuelles y compris toutes les fonctionnalités nécessaires pour l'interface utilisateur ;

	La prévision de capacités de Whois interrogeable ; et Une description des formes potentielles d'abus de cette caractéristique, comment ces risques seront-ils réduits et la base de ces descriptions. On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 2 à 5 pages.				(3) Capacités Whois cohérent avec proportionnées à l'approche technique, opérationnelle et financières tel que décrit dans la candidature ; et (4) Démontre un niveau adéquat de ressources déjà sous la main ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas aux exigences pour l'obtention d'une note de 1.
27	Cycle de vie du registre : fournir une description détaillée du cycle de vie du registre pour les noms de domaine dans le projet proposé gTLD. La description doit • expliquer les différents statuts d'enregistrement ainsi que les critères et les procédures qui sont utilisés pour changer de statut. • décrire le cycle de vie d'enregistrement typique pour créer / mettre à jour / supprimer et toutes les étapes intermédiaires telles que en attente, verrouillé, expiré, et transféré qui peuvent s'appliquer. • expliquer de manière claire tous les éléments temporels qui sont concernés- par exemple les détails des périodes de rédemption ou les périodes de préavis pour les renouvellements ou les transferts ; et décrire les plans de ressources pour la mise en œuvre et la maintenance continue pour- cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). La description du cycle de vie de l'enregistrement devrait être complétée par l'inclusion d'un diagramme d'état, qui rende les définitions, les explications de points de déclenchement et les transitions d'un état à l'autre. Le cas échéant, fournir des définitions pour les aspects du cycle de vie de l'enregistrement qui ne sont pas couverts par les RFC d'EPP standard. On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 3 à 5 pages.	0	0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) connaissance totale et compréhension du cycle de vie et des états d'enregistrement ; et (2) cohérence avec les engagements spécifiques envers les titulaires de noms de domaine comme approche d'affaires globale adaptée pour le projet de gTLD ; et (3) capacité de se conformer aux RFC pertinentes	1 - Répond aux exigences: La réponse comprend (1) Description adéquate du cycle de vie de l'enregistrement qui démontre nettement les capacités et connaissances requises du candidat pour satisfaire cet élément; (2) Détails d'un cycle de vie de l'enregistrement pleinement développé avec définition des différents états d'enregistrement et de transition entre les états et des points de déclenchement; (3) Un cycle de vie de l'enregistrement qui est en accord avec tout engagement envers les titulaires de noms de domaine, et les plans techniques, opérationnels et financiers décrits dans la candidature; et (4) Démontre un niveau adéquat de ressources déjà sous la main ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.

Prévention et réduction des abus : Les candidats doivent décrire les politiques et les procédures proposées pour réduire au minimum les enregistrements abusifs et autres activités qui ont un impact négatif sur les utilisateurs d'Internet. Une réponse complète devrait inclure sans y être limitée :

- Un plan de mise en œuvre pour établir et publier sur son site internet un unique point de contact chargé du traitement des questions d'abus exigeant une attention immédiate et en fournissant une réponse rapide aux plaintes concernant tous les noms enregistrés dans les TLD par le biais de tous les bureaux d'enregistrement, y compris ceux impliquant un revendeur.
- Des politiques pour traiter les plaintes concernant l'abus ;
- des mesures proposées de gestion et de retrait des dossiers orphelins pour les noms retirés de la zone lorsqu'ils auront reçu une preuve sous forme écrite que lesdits dossiers sont présents en rapport avec un comportement malveillant (voir spécification 6); et
- des plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue pour cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).

Pour avoir droit à une note de 2, les réponses doivent inclure des mesures pour promouvoir l'exactitude du Whois ainsi que des mesures d'un autre domaine tel que décrit ci-dessous.

- Les mesures pour promouvoir l'exactitude du Whois (peuvent être entreprises directement par le registre ou par les bureaux d'enregistrement via les exigences dans l'accord registre-bureau d'enregistrement (RAA)) peuvent comprendre sans y être limitées:
 - o authentification des coordonnées du titulaire de nom de domaine comme étant complètes et exactes au moment de l'enregistrement. Les mesures pour l'accomplir pourraient comprendre la mise en place de vérifications de base, de vérification de toutes les coordonnées de contact des cadres mentionnés dans les données d'enregistrement, l'examen des documents de preuve d'établissement et d'autres moyens.
 - o surveillance régulière des données d'enregistrement pour s'assurer de leur exactitude et état complet, en utilisant des méthodes d'authentification et en établissant des politiques et des procédures pour aborder les noms de domaine présentant des données Whois inexactes ou incomplètes; et
 - o si le registre s'en remet aux bureaux d'enregistrement pour l'exécution des mesures, établir des politiques et des procédures pour garantir la conformité. Ces dernières peuvent inclure des audits, des motivations financières, des amendes ou d'autres moyens. A noter que les exigences du RAA continueront à s'appliquer à tous les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN.
- Une description des politiques et des procédures qui définissent le comportement malveillant ou abusif, affichent des critères de mesure et établissent des exigences de niveau de service pour la résolution, y compris des niveaux de service pour répondre aux demandes d'exécution de la loi. Ceci peut comprendre des systèmes de démontage rapide ou de suspension et le partage d'informations portant sur le comportement malveillant ou abusif avec les partenaires du secteur;
 Les dispositifs de contrôle adéquats pour garantir un
- Les dispositifs de contrôle adéquats pour garantir un accès correct aux fonctions du domaine (peuvent être entrepris par le registre directement ou par les bureaux d'enregistrement via les exigences de l'accord registrebureau d'enregistrement (RAA)) peuvent comprendre sans y être limités:

-A noter qu'alors que les dossiers orphelins (orphan glue records) permettent souvent une exploitation correcte et ordinaire du DNS, il sera exigé des opérateurs de registre de prendre des mesures pour supprimer les dossiers orphelins (tel que définis à l'adresse http://www.icann.org/en/committees/security/sac048.pdf) lorsqu'ils auront reçu une preuve sous forme écrite que de tels dossiers sont présents en rapport avec un comportement malveillant.

Les réponses complètes démontrent :

- (1) politiques détaillées relatives aux abus, qui comprennent des définitions claires de ce qui constitue un abus dans le TLD, et procédures qui permettront de minimiser efficacement les risques d'abus dans le TLD;
- (2) les plans dotés de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ;
- (3) Les politiques et procédures identifient et traitent l'utilisation abusive de noms enregistrés au démarrage et sur une base constante ; et
- (4) lorsqu'exécutés, conformément à l'accord de registre, les plans se traduiront dans le respect des exigences contractuelles.

2 – Dépasse les exigences : La réponse satisfait tous les attributs pour une note de 1 et comprend :

- Détails de mesures pour promouvoir l'exactitude du Whois, utilisant des mesures stipulées ici ou d'autres mesures correspondantes du point de vue efficacité; et
- (2) Mesures d'au moins un domaine supplémentaire pour avoir droit à 2 points tel que décrit dans la question.

1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :

- Une description adéquate des politiques et procédures relatives à la prévention et à la réduction des abus qui démontre nettement les capacités et les connaissances requises du candidat pour satisfaire cet élément;
- (2) Détails de politiques et de procédures relatives aux abus bien-développées ;
- (3) Plans suffisants pour résulter en une conformité aux exigences contractuelles;
- (4) Plans en accord avec l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature et tous autres engagements envers les titulaires de noms de domaine : et
- (5) Démontre un niveau adéquat de ressources déjà sous la main ou immédiatement disponibles pour exécuter cette fonction.

0 - Echoue aux exigences :

Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1

Formatted: Bullets and Numbering

	exiger une authentification multi-factorielle (soit, des mots de passe solides, des jetons, des mots de passe à usage unique) de la part des titulaires de noms de domaine pour traite les demandes d'actualisation, de transfert et de suppression; exiger de multiples points de contact uniques pour demander et/ou approuver des demandes d'actualisation, de transfert et de suppression; et exiger la notification de multiples points de contact uniques lorsqu'un domaine a été actualisé, transféré ou supprimé. On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 10 à 20 pages.				
29	Mécanismes de protection des droits: Les candidats doivent décrire comment leur registreproposition va être conforme aux politiques et des pratiques qui réduisent au minimum les enregistrements abusifs et autres activités qui affectent les droits d'autrui, telles que la politique de règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP), le système de suspension rapide uniforme (URS) et les services de revendication de marque commerciale et d'enregistrement prioritaire Sunrise au démarrage. Une réponse complète devrait inclure: • Une description de comment l'opérateur du registre mettra en œuvre des garanties contre les tentatives d'enregistrements non permis (p.ex. des enregistrements faits en violation des restrictions ou des politiques d'admissibilité du registre), et la réduction des possibilités de comportements tels que l'hameçonnage ou le pharming. L'opérateur de registre devra, au minimum, offrir une période d'enregistrement prioritaire Sunrise et un service de revendication de marque commerciale au cours des périodes de temps requises, et mettre en œuvre les décisions des processus de suspension uniforme et rapide, de manière continue; et	0	0-2	(2) identifier et traiter l'utilisation abusive de noms enregistrés sur une base continue.	2 - Dépasse les exigences: La réponse satisfait tous les attributs pour un score de 1 et comprend: (1) <u>Identification de la protection des droits comme objectif essentiel, soutenu par ul-ul plan cohérent et bien élaboré pour la protection des droits; et (2) Des mécanismes qui foumissent des protections réelles dépassant les exigences minimum (p.ex. des MPD supplémentaires à ceux exigés dans l'accord de registre). 1 - Répond aux exigences: La réponse comprend (1) Une description adéquate des mécanismes de protection des droits qui démontre nettement les capacités et connaissances requises du candidat pour satisfaire cet élément; (2) Un engagement de la part du candidat pour la mise en œuvre de mécanismes de protection des droits suffisants pour satisfaire les exigences minimum de la spécification 7; (3) Des plans suffisants pour résulter en une conformité aux exigences contractuelles; (4) Des mécanismes cohérents avec proportionnés à l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature; et (5) Démontre un niveau adéquat de ressources qui sont sous la main, engagées ou immédiatement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</u>

	30	 (a) Politique de sécurité : fournir un résumé de la politique de sécurité et des procédures pour le registre proposé, y compris sans y être limité : indication de tout rapport d'évaluation indépendant pour démontrer les capacités de sécurité et prévision de rapports d'évaluation périodique indépendants pour tester les capacités de sécurité :* description de tous niveaux ou capacités de sécurité renforcée proportionnés à la nature de la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature, y compris l'identification de toutes normes de sécurité existantes internationales ou propres au secteur et que le candidat s'engage à suivre (le site de référence doit être indiqué); liste des engagements pris à l'égard des titulaires de noms de domaine et concernant les niveaux de sécurité. Pour avoir droit à une note de 2, les réponses doivent également comprendre : Les détails d'une politique de sécurité qui comprenne sans y être limitée : La preuve d'un rapport d'évaluation indépendant démontrant des contrôles de sécurité réels (par ex. ISO 27001). Un résumé de ce qui précède ne devrait pas couvrir plus de 10 à 20 pages. A noter qu'il est requis que la politique de sécurité complète du registre, sans procédures, soit soumise conformément au 30(b) avec la candidature. 	0	Le critère 5 exige que les niveaux de sécurité soient adéquats pour l'utilisation et le niveau de confiance associés à la chaîne TLD, tels que, par exemples, des TLD avec services financiers. Les « services financiers » sont des activités exécutées par des institutions financières, y compris : 1) l'acceptation de dépôts et autres fonds remboursables ; 2) le prêt ; 3) des services de paiement et de versement ; 4) des services d'assurance ou de réassurance ; 5) des services de courtage ; 6) des services et des activités d'investissement ; 7) des crédits-baux ; 8) l'émission de garanties et d'engagements ; 9) la prestation de conseils financiers ; 10) la gestion et la prestation de conseils concernant les portefeuilles, ou 11) une activité de chambre de compensation financière. Les services financiers ne sont utilisés qu'à titre d'exemple ; on s'attendrait aussi à ce que d'autres chaînes avec potentiel exceptionnel de causer du mal aux consommateurs, déploient les niveaux de sécurité appropriés.	(1) description détaillée des processus et des solutions mises en place pour gérer la sécurité logique à travers une infrastructure et des systèmes, le suivi et la détection des menaces et des vulnérabilités de sécurité et prise des mesures appropriées pour les résoudre; (2) capacités de sécurité compatibles avec l'approche commerciale globale et la taille prévue du registre; (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière; (4) des mesures de sécurité compatibles avec tous les engagements envers les titulaires de noms de domaine concernant les niveaux de sécurité; et 5) des mesures de sécurité adéquates pour la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature (par exemple, on s'attendrait à ce que des candidatures pour des chaînes à implications fiduciaires uniques, tels que des chaînes orientées services financiers, fournissent un niveau de sécurité proportionné).	2 - Dépasse les exigences: La réponse satisfait tous les attributs pour une note de 1 et comprend (1) Preuve de capacités de sécurité très développées et détaillées, avec différents niveaux de base de sécurité, robuste suivi périodiques de sécurité, et application continue; et (2) un rapport d'évaluation indépendant est fourni et démontre les contrôles de sécurité réels sont soit en place soit ont été conçus, et sont proportionnés à la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. (ceci pourrait être une certification ISO 27001 ou des certifications bien établies et reconnues du secteur pour l'exploitation du registre. Si de nouvelles normes pour la démonstration de contrôles de sécurité réels sont établies, comme la désignation de domaine de premier niveau de haute sécurité (HSTLD),, ceci pourrait aussi être inclus). 1 - Répond aux exigences: La réponse comprend (1) Description adéquate des politiques et procédures de la sécurité, qui démontre nettement la capacité et les connaissances requises du candidat pour répondre à cet élément; (2) Description de capacités de sécurité adéquates, y compris application du contrôle d'accès logique, analyse des menaces, réaction aux incidents et audit. Les pratiques de supervision et de gouvernance ad-hoc et prédominantes étant suivies; (3) Capacités de sécurité cohérentes alignées suravec l'approche technique, opérationnelle et financière telle que décrite dans la candidature, ainsi que les engagements envers les titulaires de noms de domaine; (4) Démontre que le niveau adéquat de ressources sont sous la main, engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction; et (5) les mesures de sécurité proposées sont proportionnées à la nature de la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. 0 - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1
Démonstration de la capacité technique et opérationnelle (interne)	30	(b) Politique de sécurité : fournir la politique complète et les procédures de sécurité pour le registre proposé, y compris sans y être limitée : • système (données, serveur, applications / services) et réseau, assurant ainsi que les systèmes soient maintenus de façon sécurisée, y compris des détails sur la façon dont ils sont surveillés, enregistrés et sauvegardés; • ressources pour garantir l'intégrité des mises à jour entre les systèmes de registres et de noms de serveurs, et entre les noms de serveurs, le cas échéant ; • rapport d'évaluation indépendant pour démontrer les capacités de sécurité (soumis en tant que pièce jointe), (le cas échéant); • approvisionnement et d'autres mesures susceptibles d'atténuer les risques posés par déni de service d'attaques; • politiques de réponse aux incidents réseau et ordinateur, plans, et processus; • plans pour réduire les risques d'accès non autorisé à ses systèmes ou d'interférer avec les données du registre; • mécanismes de détection d'intrusion, une analyse des menaces pour le registre proposé, les défenses qui seront déployées contre ces menaces et la mise en place de mises à jour régulières de l'analyse des menaces; • détails de la capacité de vérification sur tous les accès au réseau;	N	Les questions 30(b) – 44 sont conçues pour fournir une description de l'approche technique et opérationnelle prévue des candidats aux fonctions de registre qui sont internes à l'infrastructure et aux opérations du registre. Pour permettre au candidat de fournir des détails complets et pour protéger les informations propriétaires, les réponses à ces questions ne seront pas publiées		

	 approche sécurité physique ; identification du département ou du groupe responsable de l'organisation de la sécurité du registre ; vérifications d'antécédents du personnel de sécurité ; description des menaces principales pour la sécurité de l'exploitation du registre, qui ont été identifiées ; et plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles de personnel affectés à ce domaine) 				
31	Sommaire technique du registre proposé : fournir un sommaire technique du registre proposé. Le plan technique doit être doté de ressources adéquates, avec l'expertise appropriée et la répartition des coûts. Le candidat devra fournir une description financière des ressources dans la section suivante et ces ressources doivent être raisonnablement liées à ces exigences techniques. Ce sommaire devrait inclure des informations sur l'échelle estimée de l'opération technique du registre, par exemple, des estimations de nombre de transactions d'enregistrement et de requêtes DNS par mois devraient être fournies pour les deux premières années de l'exploitation. De plus, le sommaire devrait tenir compte de la dispersion géographique du trafic entrant tels que DNS, Whois et transactions de bureau d'enregistrement. Si le registre dessert une base de titulaires de noms de domaine fortement localisée, le trafic escompté proviendrait principalement d'une seule région. Ce sommaire de haut niveau ne devrait pas répéter les réponses aux questions ci-dessous. Les réponses devraient inclure un ou plusieurs diagrammes visuels pour souligner les flux de données, pour fournir un contexte à l'infrastructure technique globale. Les diagrammes détaillés pour les questions suivantes devraient pouvoir établir une correspondance avec ce ou ces diagrammes de haut niveau. Le ou les diagrammes visuels peuvent être complétés par des documents, ou un exposé, pour expliquer comment toutes les composantes techniques et opérationnelles conforment. On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 5 à 10 pages.	N	Dans la mesure où cette réponse est influencée par l'intention de la part du candidat d'externaliser diverses opérations de registre, le candidat devrait décrire ces plans (p.ex. tirer parti d'économies d'échelle ou d'installations existantes). Toutefois, la réponse doit comprendre une spécification des plans techniques, de l'échelle estimée et de la dispersion géographique tel que requis par la question.	Les réponses complètes démontrent : (1) une connaissance complète et compréhension des côtés techniques des besoins d'enregistrement; (2) un niveau satisfaisant de résilience pour les opérations techniques d'enregistrement; (3) de la cohérence avec des solutions techniques/opérationnelles prévues ou- actuellement déployéesalignées; (4) de la cohérence avec l'approche globale de commerce et la taille calculée du registre; (5) des ressources adéquates pour le plan technique dans les coûts calculés détaillés dans la section financière; et (6) de la cohérence avec les questions techniques à venir.	1 - Répond aux exigences: la réponse comprend (1) une description qui démontre nettement les capacités et les connaissances requises du candidat pour satisfaire cet élément; (2) des plans techniques cohérents avecproportionnés à l'approche technique, opérationnelle et financière telle que décrite dans la candidature; (3) démontre qu'un niveau adéquat de ressources sont sous la main, engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.

l aa	I Andread on the second of the	N	1 00	11	Lo Décesso les colonies de la cérca de Cara de La
32	Architecture : fournir une documentation du système et de l'architecture réseau qui permettra de soutenir les activités du	N	0-2	Les réponses complètes démontrent : (1) un réseau architectural détaillé et cohérent	2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait tous
	registre pour l'échelle de registre proposée. La documentation du			(1) un reseau architectural detaille et conerent (2) une architecture assurant la résilience des	les attributs pour une note de 1 et comprend : (1) Preuve d'architecture du réseau très développée et
	système et de l'architecture réseau doit clairement démontrer la				détaillée en mesure d'évoluer bien au-delà des
				systèmes de registre	
	capacité du candidat à exploiter, gérer et surveiller les systèmes du			(3) un champ d'application technique qui prend	projections indiquées pour des volumes
	registre. La documentation devrait inclure de multiples schémas ou			en compte l'approche globale du business et	d'enregistrement élevés, réduisant ainsi de manière
	autres composantes y compris sans y être limitée :			planifie la taille du registre ; et	significative le risque de montées de volume
	Diagramme(s) de réseau détaillé(s) présentant la complète			(4) un plan technique doté de ressources	inattendues et démontrant une capacité d'adaptation
	interaction entre les éléments du registre, y compris sans limitation			adéquates pour les prévisions de coûts détaillées dans la section financière.	rapide pour soutenir les nouvelles technologies et les
	les fonctions SRS, DNS, Whois, sauvegarde de données et base de			detaillees dans la section financière.	services qui ne sont pas nécessairement envisagés
	données du registre ;				pour le démarrage initial du registre ; et
	Réseau et systèmes associés nécessaires au soutien des				(2) Preuve d'une infrastructure hautement disponible,
ĺ	activités du registre, y compris :				robuste et sécurisée.
1	Plan d'adressage TCP/IP prévu ;				1 - Répond aux exigences : La réponse comprend :
i	Matériel (c'est-à-dire serveurs, routeurs, composantes de				(1) Description adéquate de l'architecture qui démontre
	réseau, machines virtuelles et caractéristiques clés (CPU				nettement les capacités et les connaissances requises
	et RAM, espace disque, connectivité du réseau interne,				du candidat pour satisfaire cet élément ;
	marque et modèle) ;				(2) Les plans pour l'architecture de réseau décrivent
	Systèmes d'exploitation et versions ; et				tous les éléments nécessaires ;
	Logiciel et applications (avec informations sur les				(3) Les descriptions démontrent une architecture réseau
	versions) nécessaires au soutien des activités du				adéquate apportant robustesse et de sécurité au
	registre, à la gestion et à la surveillance				registre ;
	Aperçu général de la planification de capacité, y compris les plans				(43) Bande passante et SLA cohérents
	d'allocation de largeur de bande ;				avecproportionnés à l'approche technique,
	Liste des fournisseurs / porteurs ; et				opérationnelle et financière tel que décrit dans la
	Plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la				candidature ; et
	maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et				(<u>5</u> 4) Démontre un niveau adéquat de ressources qui
	description des rôles des membres du personnel affectés à ce				sont sous la main ou engagées ou facilement
	domaine).				disponibles pour exécuter cette fonction.
					0 - Echoue aux exigences :
	Pour avoir droit à une note de 2, les réponses doivent comprendre la				Ne répond pas à toutes les exigences pour obtenir une
	preuve d'une conception d'architecture de réseau qui réduit				note de 1.
	grandement le profil de risque du registre proposé en fournissant un				
	niveau d'évolutivité et d'adaptabilité (par ex. protection contre les				
	attaques DDoS) qui dépasse de loin la configuration minimum				
	nécessaire pour le volume escompté.				
i					
	On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre				
	approximativement 5 à 10 pages.				
ĺ					
1					
<u> </u>					

	Capacité de la base de données : fournir capacités de base de données, y compris logiciel de base de données, e capacité de stockage (en termes bruts (su'enregistrements / de transactions d'enre débit de transaction maximum (au total é évolutivité, procédures de création d'objet, modificat gestion d'utilisateur et de qualifications, haute disponibilité, procédures de changement de gestionet et plans de ressources pour la mise en œu maintenance continue de cet aspect des description des rôles des membres du perdomaine). Un modèle de données de base de données référer à des services de registre et pas n fonctions de soutien telles que le personn si ces services sont liés par leur nature à de registre. Pour avoir droit à une note de 2, les répor preuve de capacités de base de données profil de risque du registre proposé en fou d'évolutivité et d'adaptabilité qui dépasse minimum nécessaire pour le volume esco On s'attend à ce qu'une réponse complète approximativement 3 à 5 pages.	sans y être limités : soit MB, GB) et en nombre sigistrement), et par type de transaction), et par type de transaction), et capacités de signalement, expression, et capacités de signalement, expression et la critères (nombre et resonnel affectés à ce décrites devraient se écessairement liées à des el ou la comptabilité, sauf la prestation de services eses doivent comprendre la qui réduit grandement le missant un niveau de loin la configuration mpté.			(1) parfaite connaissance et la compréhension des capacités de base de données pour répondre aux exigences techniques de registre; (2) capacités de base de données compatibles avec l'approche globale des affaires, et la taille prévue du registre; et (3) un plan technique qui est doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la section financière.	2 - Dépasse les exigences : la réponse satisfait tous les attributs pour une note de 1 et comprend (1) Description détaillée et très développée des capacités de base de données en mesure d'évoluer bien au-delà des projections indiquées pour des volumes d'enregistrement élevés, réduisant ainsi de manière significative le risque de montées de volume inattendues et démontrant une capacité d'adaptation rapide pour soutenir les nouvelles technologies et les services qui ne sont pas nécessairement envisagés pour le démarrage initial du registre ; et (2) Preuve de capacités de base de données complète, y compris une grande évolutivité et une infrastructure de base de données redondantes, procédures opérationnelles et de signalement régulièrement révisées et suivant des pratiques de pointe ; 1 - Répond aux exigences : La réponse comprend (1) Description adéquate des capacités de base de données qui démontre nettement les capacités et les connaissances requises du candidat pour satisfaire cet élément ; (2) Plans pour les capacités de base de données décrivent tous les éléments nécessaires ; (3) Descriptions qui démontrent que les capacités de base de données nou démontrent que les capacités de base de données savec une gouvernance opérations de base de données avec une gouvernance opérationnelle limitée ; (4) Capacités de base de données qui sont cohérentes avec proportionnées à l'approche technique, opérationnelle et financière tel que décrit dans la candidature ; et (5) Démontre qu'un niveau adéquat de ressources sont sous la main, engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.
--	--	---	--	--	--	--

34	Diversité géographique : fournir une description des plans pour la diversité géographique des : • noms de serveurs et • centres d'opérations Les réponses devraient inclure sans y être limitées : • les emplacements physiques prévus des systèmes, des centres d'opérations principaux et de sauvegarde (y compris les attributs de sécurité) et d'autres infrastructures ; • tous plans de registre pour utiliser Anycast ou d'autres mesures topologiques et de diversité géographique. Dans ce cas, la configuration du service pertinent doit être comprise ; • les plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). Pour avoir droit à une note de 2, les réponses doivent inclure la preuve d'un plan de diversité géographique qui réduise grandement le profil de risque du registre proposé en garantissant la poursuite de toutes les fonctions vitales de l'entreprise (telles qu'identifiées dans le plan de continuité du candidat à la question 39) en cas de catastrophe naturelle ou autre) à l'emplacement principal de l'entreprise ou au point de présence. On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 3 à 5 pages.	N		0-2	Les réponses complètes démontrent : (1) diversité géographique des noms de serveurs et des centres d'opérations ; (2) mesures de geo-diversité compatibles avec l'approche commerciale globale et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la section financière.	2 - Dépasse les exigences: La réponse satisfait tous les attributs pour une note de 1 et comprend (1) Preuve de mesures très élaborées pour la géodiversité des opérations, avec des implantations et des fonctions pour poursuivre toutes les fonctions vitales d'entreprise en cas de catastrophe naturelle ou autre à l'emplacement principal de l'entreprise ou au point de présence; et (2) Un haut niveau de disponibilité, de sécurité et de bande passante. 1 - Répond aux exigences: La réponse comprend (1) Description adéquate de la diversité géographique qui démontre nettement les capacités et les connaissances requises du candidat pour satisfaire cet élément; (2) Plans qui fournissent une adéquate géo-diversité des noms de serveurs et des opérations pour poursuivre les fonctions de registre essentielles en cas de panne temporaire à l'emplacement principal de l'entreprise ou au point de présence; (3) Plans de géo-diversité qui sont cohérents avec proportionnés à l'approche technique, opérationnelle et financière tel que décrit dans la candidature; et (4) Démontre que les ressources adéquates sont sous la main, engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.
35	Service DNS: décrire la configuration et le fonctionnement des serveurs de noms, y compris la façon dont le candidat se conformera aux RFC pertinents. Tous les serveurs de noms utilisés pour les nouveaux gTLD doivent être exploités dans le respect des spécifications du protocole DNS défini dans les RFC correspondantes, y compris mais sans s'y limiter: 1034, 1035, 1982, 2181, 2182, 2671, 3226, 3596, 3597, 3901, 4343, et 4472. • Fournir des détails du service DNS prévu, y compris sans y être limités: une description des services DNS à fournir, tels que les taux de requêtes soutenues lors de l'exploitation initiale, et la capacité de réserve du système. Comment ceux-ci vont-ils évoluer en fonction de la croissance dans le TLD? De même, décrire comment les services vont-ils évoluer en matière de méthode d'actualisation du serveur de noms et en matière de performance. • Les RFC qui seront suivies – décrire comment les services sont conformes aux RFC et si ces services sont dédiés ou partagés avec d'autres fonctions (capacité/performance) ou zones DNS. • Les ressources utilisées pour mettre en œuvre les services - décrire complètement le matériel et le logiciel du serveur y compris la bande passante réseau et de plan d'adressage pour les serveurs. Inclure aussi les plans de ressources pour la mise en peuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). • Démontrer comment le système fonctionnera - décrire comment l'infrastructure proposée sera en mesure de fournir les performances décrites dans la spécification 10 (section 2) jointe à l'accord de registre. Les exemples de preuves comprennent : • Norme de configuration du serveur (à savoir la configuration prévue) • Adressage de réseau et de bande passante pour la charge des requêtes et mise à jour de propagation • Espace libre pour faire face aux hausses.	N	Notez que l'utilisation d'enregistrements de ressources wildcard DNS comme décrit dans le RFC 4592, ou toute autre méthode ou technologie pour synthétiser les enregistrements ressource DNS, ou utiliser la redirection dans le DNS par le registre est interdit dans l'accord du Registre. Notez également que les noms de serveurs pour les nouveaux gTLD doivent se conformer aux exigences techniques de l'IANA pour les noms de serveurs faisant autorité : http://www.iana.org/procedures/nameserver-requirements.html.	0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) description adéquate des configurations de noms de serveurs et la conformité avec les protocoles DNS respectifs liés aux RFC; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre; (3) un plan technique dotée de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière; (4) preuve de conformité à la spécification 6 de l'accord du Registre; et (5) preuve de connaissance et de compréhension parfaites des exigences du service DNS, une des cinq fonctions essentielles du registre	1 - Répond aux exigences : La réponse comprend (1) Description adéquate du service DNS qui démontre nettement la capacité et les connaissances requises du candidat pour répondre à cet élément; (2) Les plans sont suffisants pour permettre de respecter les protocoles DNS (spécification 6, section 1.1) et les spécifications de performance requises, spécification 10, matrice de niveau de service ; et (3) Les plans sont cohérents avec proportionnés à l'approche technique, opérationnelle et financière tel que décrit dans la candidature ; et (4) Démontre un niveau adéquat de ressources qui sont sous la main, engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.

On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 5 à 10 pages.			

	Accessibilité IPv6 : fournir une description des plans pour la fourniture de transport IPv6, y compris sans y être limitée : • Comment le registre supportera l'accès IPv6 au Whois, Web Whois et tout autre service de publications de données comme décrit dans la spécification 6 (section 1.5) de l'accord du Registre. • Comment le registre sera conforme à l'exigence de la spécification 6 selon laquelle il doit avoir au moins deux serveurs de noms accessibles sur • Énumérer tous les services qui seront fournis sur IPv6, et décrire la connectivité IPv6 et la diversité prestataire qui sera utilisée. • Plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 3 à 5 pages.	N	Les exigences de serveur de nom IANA sont disponibles à l'adresse : http://www.iana.org/procedures/nameserver-requirements.html.	0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et (4) la preuve de conformité à la spécification 6 de l'accord de registre.	1 - Répond aux exigences: La réponse comprend (1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément; (2) Description d'un plan de mise en œuvre adéquate répondant à des exigences d'accessibilité IPv6, indiquant l'accessibilité IPv6 permettant le transport IPv6 dans le réseau sur deux réseaux IPv6 indépendants compétents conformément aux spécifications IPv4 de l'IANA et à la spécification 10; (3) Plans IPv6 cohérents avec proportionnés à l'approche technique, opérationnelle et financière tel que décrit dans la candidature; et (4) Démontre un niveau adéquat de ressources qui sont sous la main, engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.

	Procédures et politiques de sauvegarde des données : fournir • détails sur la fréquence et les procédures de sauvegarde des données, • matériel, et des systèmes utilisés pour la sauvegarde, • format des données, • fonctionnalités de sauvegarde de données, • procédures d'essai de sauvegarde, • procédures pour la récupération de données et reconstruction de la base de données, • contrôles et procédures de stockage, et • plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 3 à 5 pages.	N	0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) processus de sauvegarde et de récupération déployés détaillés (2) processus de sauvegarde, de récupération et de fréquence cohérents avec l'approche commerciale globale et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.	1 - Répond aux exigences: La réponse comprend (1) Description adéquate des politiques et procédures de sauvegarde qui démontre nettement les capacités et connaissances requises du candidat pour satisfaire cet élément; (2) Description des pratiques de pointe minimales qui sont ou seront suivies; (3) Procédures de sauvegarde conérentes avec proportionnées à l'approche technique, opérationnelle et financière tel que décrit dans la candidature; et (4) Démontre un niveau adéquat de ressources qui sont sous la main, ou engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.
38	Dépôt de données : décrire comment le candidat va se conformer aux exigences de dépôt de données documentées dans les spécifications de dépôt de données de registre (spécification 2 de l'accord de registre) ; et les plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 3 à 5 pages.	N	0-1	du dépôt de données, une des cinq fonctions essentielles du registre; (2) conformité avec la spécification 2 de l'accord de registre; (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière; et (4) les modalités de dépôt de données sont cohérentes avec l'approche commerciale globale et la taille / portée du Registre	1 – Répond aux exigences: La réponse comprend (1) Description adéquate d'un processus de dépôt de données qui démontre nettement la capacité et les connaissances requises du candidat pour répondre à cet élément; (2) Plans de dépôt de données suffisants pour entraîner la conformité à la spécification de dépôt de données (spécification 2 de l'accord de registre); (3) Capacités de dépôt de données cohérentes avec proportionnées à l'approche technique, opérationnelle et financière tel que décrit dans la candidature; et (4) Démontre un niveau adéquat de ressources qui sont sous la main, engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 – Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.

Continuité du registre : décrire la façon selon laquelle le candidat se conformera aux obligations de continuité du registre comme décrit dans la spécification 6 (section 1.3) de l'accord de registre. Ceci inclut la réalisation d'activités de registre en utilisant divers serveurs redondants pour garantir un fonctionnement continu des fonctions cruciales en cas de défaillance technique. Décrire les plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).	N	Pour référence, les candidats devraient examiner le plan de continuité de registre gTLD de l'ICANN à l'adresse http://www.icann.org/en/registries/continuity/qtld-registry-continuity-plan-25apr09-en.pdf. Une perte de données maximale admissible (PDMA) exprime une durée entre l'interruption majeure de service ou la catastrophe provoquant la perte de données et la date la plus récente des données qui seront utilisées en remplacement des données perdues. La PDMA permet à une organisation de définir une fenêtre dans le temps avant l'incident ou la catastrophe au cours desquels il peut y avoir perte de données. Elle est par ailleurs	0-2	Les réponses complètes démontrent : (1) description détaillée montrant les plans pour la conformité avec les obligations de continuité du registre ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et (4) preuve de conformité à la spécification 6 de l'accord de registre.	2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait tous les attributs pour une note de 1 et comprend (1) Processus de maintien de la continuité de registre hautement développés et détaillés ;et (2) Preuve de mesures concrètes, telles que l'existence d'un contrat avec un fournisseur de service de sauvegarde ou la maintenance d'un site de sauvegarde. 1 - Répond aux exigences : La réponse comprend (1) Description adéquate d'un plan de continuité du registre qui démontre nettement la capacité et les connaissances requises du candidat pour répondre à cet élément :
La réponse devrait comprendre, sans y être limitée, les éléments suivants du plan de continuité d'entreprise :		desqueis il peur y avoir perte de données. Elle est par allieurs indépendante du temps nécessaire pour la remise en ligne du système. Si la PDMA d'une entreprise est de deux heures, alors lorsqu'un système est ramené en ligne suite à un incident ou à		l'accord de registre.	(2) Plans de continuité qui sont suffisants pour résulter en une conformité aux exigences (spécification 6); (3) Plans de continuité qui sont cohérents avec
 Identification des risques et menaces pour se conformer aux obligations de continuité du registre; Identification et définitions des fonctions vitales de 		une catastrophe, toutes les données doivent être restaurées à un point dans les deux heures ayant précédé la catastrophe.			proportionnés à l'approche technique, opérationnelle et financière tel que décrit dans la candidature ; et (4) Démontre un niveau adéquat de ressources qui sont
l'entreprise (ce qui peut inclure des services de registre au-delà des cinq fonctions essentielles du registre) versus d'autres fonctions du registre et les opérations et technologie qui soutiennent ces fonctions :		La durée maximale d'interruption admissible (DMIA) constitue le temps maximal acceptable durant lequel une ressource doit être restaurée après une interruption majeure de service ou une catastrophe pour éviter ce qu'une entité peut considérer comme			sous la main, engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.
Définitions de perte de données maximale admissible et de durée maximale d'interruption admissible ; et Descriptions de plans d'essais pour promouvoir la conformité aux obligations pertinentes.		des conséquences inacceptables. Par exemple, aux termes de la version préliminaire de l'accord de registre, le service DNS ne doit pas être interrompu plus de 4 heures. Les 4 heures révolues, l'ICANN peut invoquer l'utilisation d'un opérateur de registre back-end de secours pour reprendre cette fonction. L'entité peut			les exigences pour l'obtenitori de la note de 1.
Pour avoir droit à une note de 2, les réponses doivent également comprendre :		considérer ceci comme étant une conséquence inacceptable et fixer donc sa DMIA à moins de 4 heures et établirait ses plans de continuité d'activités en conséquence.			
 Un plan très détaillé qui présente les niveaux de disponibilité des pratiques de pointe; et La preuve de mesures concrètes, telles que l'existence d'un contrat avec un fournisseur de services de sauvegarde (en plus de tout opérateur de services actuellement désigné) ou la maintenance d'un site de sauvegarde. 		Les fonctions vitales d'entreprise sont des fonctions qui sont essentielles à la réussite de l'exploitation. Par exemple, si un opérateur de registre fournit un service supplémentaire en plus des cinq fonctions essentielles de registre, qu'il considère comme étant essentiel à son TLD, ou soutient une opération qui est essentielle au TLD, ceci pourrait être identifié comme une fonction vitale de l'entreprise.			
On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 10 à 15 pages.					

Formatted: Font: Arial Narrow, 8 pt
Formatted: Font: Arial Narrow, 8 pt

Formatted: Font: Arial Narrow, 8 pt
Formatted: Font: Arial Narrow, 8 pt

Transition du registre : fournir un plan de migration de services (tel que décrit dans les processus de transition du registre) qui pourrait être suivi dans le cas où il devient nécessaire de transférer de façon permanente le gTLD proposé à un nouvel opérateur. Le plan doit prendre en compte et être en accord avec les fonctions vitales de l'entreprise identifiées dans la question précédente. Les éléments du plan peuvent inclure, sans y être limités : • Les mesures préliminaires requises pour la transition des fonctions essentielles du registre ; • La surveillance au cours de la transition de registre et les efforts pour réduire au minimum toute interruption des fonctions essentielles du registre pendant ce temps ; et • Les plans de réserve dans le cas où une partie de la transition du registre est incapable d'avancer conformément au plan. On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 5 à 10 pages.	N	(1) connaissance et compréhension totale de s processus de transition du registre ; et (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; (2) (2) (3) l'aq qu	- Répond aux exigences : La réponse comprend) Description adéquate d'un plan de transition du gigistre qui démontre nettement la capacité et les pnaissances requises du candidat pour répondre à et élément; 2) Description d'un plan de transition de registre déquat avec suivi approprié pendant la transition de registre ; et et) Plan de transition cohérent avec proportionné à approche technique, opérationnelle et financière tel que décrit dans la candidature. - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes s exigences pour l'obtention de la note de 1.
--	---	--	--

On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 5 à 10 pages.

42	une description des dispositions proposées (ou réelles) pour la surveillance des systèmes de registre essentiels (y compris SRS, les systèmes de base de données, serveurs DNS, le service Whois, la connectivité réseau, les routeurs et pare-feu). Cette description doit expliquer comment ces systèmes sont surveillés et les mécanismes qui seront utilisés pour l'escalade et le rapport des défauts, et devrait fournir des détails des modalités d'intervention proposées pour ces systèmes de registres. I les plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). Pour avoir droit à une note de 2, les réponses doivent également comprendre: La satisfaction des lignes directrices de surveillance / tolérance des anomalies décrites La preuve d'un engagement à foumir une équipe de réaction aux anomalies 24h sur 24, 7j sur 7. On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 5 à 10 pages.	N			Les réponses complètes démontrent : (1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et (4) cohérence avec les engagements envers les titulaires de noms de domaine et les bureaux d'enregistrement concernant la maintenance des systèmes.	2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait tous les attributs pour une note de 1 et comprend (1) Éléments prouvant la mise en place de systèmes redondants très développés et détaillés de tolérance aux pannes / contrôle et déployés avec des outils en temps réel suivi / tableau de bord (indicateurs) déployés et révisés régulièrement ; (2) Un niveau élevé de disponibilité qui donne la possibilité de traiter les anomalies par le biais d'une équipe opérationnelle 24h sur 24, 7j sur 7. 1 - Répond aux exigences : La réponse comprend (1) Description adéquate des processus de surveillance et d'intensification des anomalies qui démontre nettement la capacité et les connaissances requises du candidat pour répondre à cet élément ; (2) Éléments de preuve démontrant des systèmes adéquats de tolérance des anomalies / surveillance prévus avec un niveau approprié de surveillance et d'exécution d'examen périodique limité ; (3) Les plans sont conérents avec proportionnés à l'approche technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature ; et (4) Démontre un niveau adéquat de ressources qui sont sous la main, engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.
----	--	---	--	--	--	---

	43	La déclaration de politique DNSSEC du registre (DPS), qui devrait comprendre les politiques et procédures que le registre proposé va suivre, par exemple, pour la signature du fichier de zone, pour vérifier et accepter les dossiers DS depuis des domaines enfants, et pour génèrer, échanger et stocker le matériel d'entrée. Décrire comment la mise en œuvre DNSSEC sera conforme aux RFC correspondantes, y compris mais sans s'y limiter: les RFC 4033, 4034, 4035, 4310, 5910, 4509, 4641, et 5155 (le demier ne sera nécessaire que si le déni d'existence authentifié haché est offert); Et les plans de ressources pour la mise en œuvre initiale et la maintenance continue de cet aspect des critères (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre 3 à 5 pages. Note: la soumission de la DPS est requise dans le cadre de la candidature.	N		0-1	Les réponses complètes démontrent : (1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres, une des cinq fonctions essentielles du registre ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et (4) la capacité de se conformer aux RFC pertinentes.	1 - Répond aux exigences : La réponse comprend (1) Une description adéquate des DNSSEC qui démontre nettement la capacité et les connaissances requises du candidat pour satisfaire cet élément ; (2) La preuve que les fichiers de zone TLD seront signés au moment du lancement, conformément aux RFC requises et que le registre offre des capacités de dimensionnement pour accepter du matériel de les-clés publiques des titulaires de noms de domaine par le biais du SRS, _y compris la fourniture d'une gestion sûre de clé de chiffrement (création, échange et stockage); (3) Une description adéquate des procédures de gestion de clé pour les titulaires de noms de domaine-dans le TLD proposé _y compris la prestation de gestion sûre de clé de chiffrement (création, échange et stockage); (4) Un plan technique cohérent avec proportionné à l'approche technique, opérationnelle et financière telle que décrite dans la candidature ; et (4) Démontre un niveau adéquat de ressources qui sont déjà sous la main, engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.
--	----	--	---	--	-----	--	---

des étiquette exemple, exp charge, et fo variantes de d'enregistrem interfaces pu les Whois et • Décrire com aux RFC 586 de l'ICANN à http://www.ic quidelines.ht • Décrire les p initiale et la r critères (nom du personne	nment la mise en œuvre IDN sera conforme 390-5893 ainsi qu'aux lignes directrices IDN à icann.orq/en/topics/idn/implementation- itm. plans de ressources pour la mise en œuvre maintenance continue de cet aspect des mbre et description des rôles des membres el affectés à ce domaine).	L'absence de mise en œuvre ou plans IDN n'a pas d'impact sur la note d'un candidat. Les candidats qui répondent à cette question avec les plans de mise en œuvre des IDN au moment du lancement seront évalués selon les critères indiqués ici.	(1 ce re (2 ac dé (3 er av fine be see (4 sc cc (5 (5 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6	1) connaissance et compréhension totale de et aspect des exigences techniques des agistres; 2) un plan technique doté de ressources déquates dans les prévisions de coûts étaillées dans la partie financière; 3) cohérence avec les engagements pris nvers les titulaires de noms de domaine et vec l'approche technique, opérationnelle et nancière décrite dans la candidature dans le ut de l'onregistrement et des descriptions de ervices de registre; 4) les questions concernant l'utilisation de cripts sont réglées et les tableaux IDN sont omplets et accessibles au public; et 5) capacité de se conformer aux RFC ertinentes.	facultatif: La réponse comprend (1) Description adéquate de la mise en œuvre d'IDN qui démontre nettement la capacité et les connaissances requises du candidat pour répondre à cet élément; (2) Description adéquate des procédures IDN, y compris des tableaux IDN complets, la conformité aux lignes directrices IDNA/IDN et aux RFC, et la surveillance périodique des opérations IDN; (3) Preuve de la capacité de résoudre les problèmes de rendu et autres problèmes connus relatifs aux IDN ou les attaques de mystification; (4) Plans d'IDN compatibles avec l'approche technique, opérationnelle et financière telle que décrite dans la candidature; et (5) Démontre un niveau adéquat de ressources qui sont sous la main, engagées ou facilement disponibles pour exécuter cette fonction. 0 - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.
--	--	---	--	---	--

Démonstration de la capacité financière	45	des états financiers audités ou certifiés par une entité indépendante pour l'exercice terminé le plus récent pour le candidat, et les états financiers audités ou non audités pour la demière période financière intermédiaire terminée pour le candidat pour laquelle ces informations peuvent être publiées. Pour les candidats nouvellement établis, ou lorsque les états financiers ne sont pas audités, fournir: les derniers états financiers non audités disponibles ; et une explication du fait que si-des états financiers audités ou certifiés par une entité indépendante ne sont pas disponibles, rune explication des raisons. Au minimum. ILes états financiers devraient concerner l'entité légale énumérée comme étant la candidate, et non pas une société apparentée ou mère. Les notes apparaissant sur les états financiers et les rapports annuels ou équivalents ne seront pas examinées. Les états financiers sont utilisés dans l'analyse des projections et des coûts. Une réponse complète devrait comprendre : Le bilan; L'état des résultats; L'état des capitaux propres des actionnaires/partenaires; L'état des flux de trésorerie, et La lettre de l'auditeur ou la-certification par l'entité indépendante, le cas échéant.	N	Les questions de cette section (45-50) sont destinées à donner aux candidats l'occasion de démontrer leurs capacités de financement pour exécuter un registre.	0-1	Les états financiers audités ou certifiés par une entité indépendante sont préparés en respect des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptés par l'IASB (International Accounting Standards Board) ou de normes de comptabilité reconnus à l'échelle nationale (par ex. les GAAP (Generally Accepted Accounting Principles) américains. Ceci comprendra un bilan et un compte de résultats reflétant la situation financière et le résultat des opérations du candidat, un état des capitaux propres aux actionnaires/partenaires et un état des flux de trésorerie. Dans le cas où le candidat est une entité nouvellement établie pour les fins de la candidature à un gTLD avec peu ou pas et sans-d'antécédents d'exploitation (moins d'un an), le candidat doit présenter , au minimum, des états financiers pro-forma comprenant toutes les composantes énumérées dans la question, reflétant la capitalisation par l'entité pour l'opérateur de registre. Le financement dans ce demier cas doit être vérifiable et un reflet fidèle et précis de la réalité, il ne peut pas inclure des financements éventuels. Lorsque les états financiers audités ou certifiés par une entité indépendante ne sont pas disponibles, le candidat a fourni une explication adéquate quant aux pratiques comptables relevant de sa juridiction et présenter, au minimum, des états financiers non audités.	Répond aux exigences: Etats financiers audités complets ou certifiés par une entité indépendante sont fournis, au plus haut niveau disponible dans la juridiction du candidat. Lorsque ces états financiers audités ou certifiés par une entité indépendante ne sont pas disponibles, par ex. pour les entités nouvellement établies, le candidat fournit une explication et fournit, au minimum, des états financiers non vérifiés. D - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1. Par exemple, une entité avec un historique d'exploitation ne parvient pas à fournir des états financiers audités ou certifiés par une entité indépendante.
---	----	--	---	--	-----	--	---

46	Modèles de projections : fournir des projections financières pour les coûts et le financement à l'aide du modèle 1, scénario le plus probable (en annexe). pour le scénario le plus probable. Note : si certains services sont externalisés, refléter cette externalisation dans la section des coûts pertinente du modèle. Fournir des explications pour toutes périodes au cours desquelles les recettes prévues sont inférieures aux coûts d'exploitation prévus, et tout impact sur les opérations. Le modèle est destiné à foumir des points communs entre les candidatures aux TLD et faciliter ainsi le processus d'évaluation. On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre 51-103 pages en plus du modèle.	N		0-1	Le candidat a fourni un modèle complet qui démontre une activité durable (même si la rentabilité n'est pas atteinte sur les trois premières années d'exploitation). La description des projections de développement du candidat est suffisante pour démontrer la diligence raisonnable.	1 - Répond aux exigences: (1) Les projections financières sent décrivent tes de manière suffisamment détaillée pour qu'il puisse être déterminé qu'il existe un équilibre raisonnable entre financement et les rouses le financement et les coûts sont cohérents et représentatifs d'une préoccupation continue; (2) Démontre des ressources et un plan pour les opérations durables; et (3) Les hypothèses financières concernant les opérations services de registre, le financement et le marché sont identifiées, expliquées et documentées.; et (4) Les estimations financières sont défendables. 0 - Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.
47	Couts et dépenses d'investissement : conjointement avec le modèle de projections financières, décrire et expliquer : • les coûts d'exploitation et dépenses d'investissement prévus concernant la mise en place et de fonctionnement du Registre proposé ; • toutes fonctions Quels services, le cas échéant, sontdevant être externalisées, comme indiqué dans la section coûts du modèle, et les raisons de l'externalisation ; • tous écarts importants entre les années dans toute catégorie de coûts prévus ; et • une description des hypothèses de base / clés y compris la logique relative aux coûts prévus dans le modèle de projections. Ceci peut comprendre une synthèse ou une conclusion synthétisée d'études, des données de référence, ou d'autres mesures adoptées pour élaborer les réponses et valider toutes hypothèses faites. Comme décrit dans le guide de candidature, les informations fournies seront considérées à la lumière de l'ensemble du dossier et des critères d'évaluation. Par conséquent, cette réponse doit concorder avec les informations fournies dans le modèle 1 pour : 1) maintenir les opérations de registre , 2) fournir des services de registre décrits ci-dessus, et 3) satisfaire les exigences techniques décrites dans la section démonstration de capacité technique et opérationnelle. Les coûts devraient inclure les coûts fixes et les coûts variables. Pour avoir droit à une note de deux points, les réponses doivent démontrer une estimation minimale des coûts basée sur des exemples réels d'opérations de registre précédentes ou existantes avec une approche similaire et des projections de croissance et de coûts équivalentes. Joindre des documents de référence pour de tels exemples. On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 5-10 2-pages.	N	Cette question est basée sur le modèle soumis en réponse à la question 46.	0-2	Les coûts identifiés sont compatibles avec les services du registre proposé, financent adéquatement les exigences techniques, et sont compatibles avec la mission proposée / l'objectif du Registre. Les coûts prévus sont raisonnables pour un registre de la taille et la portée décrite dans la candidature. Les frais identifiés comprennent les coûts de financement (intérêts et frais) liés à l'instrument d'opérations continues décrit dans la question 50 ci-dessous. Les hypothèses clés et leur logique sont clairement décrites et peuvent inclure, sans y être limitées : Les composantes clés des dépenses d'investissement ; Les composantes clés des coûts d'exploitation, dénombrement des effectifs, nombre d'unités techniques, de sections et d'équipement, marketing, et autres coûts ; et Coûts d'externalisation, le cas échéant.	2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait tous les attributs pour une note de 1 et (1) Les coûts et hypothèses estimés sont prudents et compatibles avec une opération du volume / portée / taille du registre tels que décrits par le candidat ; (2) La plupart des estimations sont obtenues à partir d'exemples réels des opérations de registre précédentes ou existantes ou l'équivalent ; et (3) Les estimations prudentes sont basées sur ces expériences et décrivent une série de coûts prévus et utilisent le haut de gamme de ces estimations. 1 - Répond aux exigences : (1) Les éléments de coût sont raisonnables et complets (à savoir ils décrits couvrent raisonnables et complets (à savoir ils décrits couvrent raisonnablement tous les aspects des opérations de registre : les services du registre, les exigences techniques et d'autres aspects tels que décrits par le candidat); (2) Les coûts et les hypothèses estimés sont cohérents et défendables avec une opération du volume / portée / taille du registre tels que décrits par le candidat ; et (3) Les projections s'alignent raisonnablement sur les états financiers historiques fournis dans la question 45. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.

	(b) Décrire les choix anticipés des coûts projetés. Décrire les	N			
	facteurs qui affectent ces choix.				
	On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre				
	approximation on <u>a rot</u> pagest				
48	facteurs qui affectent ces choix. On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 5-102 pages. (a) Financement et revenu : Le financement peut provenir de plusieurs sources (par exemple, le capital existant ou les revenus / recettes de fonctionnement du registre proposé). Décrire : 1) Comment les fonds existants foumiront des ressources pour les deux : a) démarrage des opérations, et b) opérations en cours ; II) le modèle de recettes, y compris les projections pour les volumes de transaction et les prix (si le candidat n'a pas l'intention de s'appuyer sur les recettes de registre afin de couvrir les coûts de fonctionnement du registre, il doit expliquer comment le financement de l'opération sera développé et maintenu de façon stable et durable) ; III) sources extérieures de financement, le candidat doit ,le cas échéant, foumir la preuve de l'engagement de la partie déboursant les fonds). Les fonds garantis devraient être clairement distingués des fonds non garantis, y compris la mention des sources de financement y associées (soit les différents types de financement, le niveau et le type de titre/bien offert en garantie, et tous points clés) pour chaque type de financement. IV) tous écarts significatifs entre les années pour toute catégorie de financement et de recettes ; et V) une description des hypothèses de base / clés y compris la logique pour le financement et les recettes fournis dans le modèle de projections. Ceci peut comprendre une synthèse ou un résultat synthétisé d'études, des données de référence, ou autres mesures adoptées pour lélaborer les réponses et valider les hypothèses faites ; et VI) les assurances que les projections de financement et de recettes citées dans cette candidature sont cohérentes avec d'autres affirmations publiques et privées faites pour promouvoir l'entreprise et produire un soutien. Pour avoir droit à une note de 2 points, les réponses doivent démontrer : I) une estimation minimale du financement et des recettes prévues. On s'attend à ce qu'un	N N	0-2	Les sources de financement sont clairement identifiées et fournissent de manière appropriée les projections des coûts de registre. Les sources de financement du capital sont clairement identifiées, à l'écart des autres utilisations possibles de ces fonds et disponibles. Le plan pour la transition des sources de financement du capital à la disposition des recettes provenant de l'exploitation (le cas échéant) est décrit. Les sources extérieures de financement sont documentées et vérifiées et ne doivent pas inclure des sources potentielles de fonds. Les exemples de preuve de sources de financement 'engagement comprennent, sans y être limités : Des accords de financement conclus; Une lettre de crédit ; eu Une lettre d'engagement ; ou Une déclaration bancaire-solide. Les engagements pour le financement peuvent dépendre de l'approbation de la candidature. Les sources de financement du capital nécessaires pour soutenir les opérations de registre sur une base permanente ont été identifiées. Les recettes prévues sont compatibles avec la taille et la pénétration prévue du marché cible. Les hypothèses clés et leur logique sont clairement décrites et abordent, au moins : Les composantes clés du plan de financement et leurs conditions clés ; et Le prix et le nombre d'enregistrements.	2 - Dépasse les exigences: La réponse satisfait tous les attributs pour une note de 1 et (1) Les fonds existants (explicitement tous les fonds requis pour le démarrage) sont quantifiés, sous la main, distincts dans un compte uniquement disponible au candidat pour les besoins de la candidature uniquement et désignés pour des opérations de registre; (2) Si les activités en cours doivent être <u>au moins partiellement financées par des fonds existants (plutôt que les recettes provenant de l'exploitation continue) ces fonds sont séparés et affectés uniquement à cette fin pour un montant suffisant pour trois ans de fonctionnement; (3) Si les activités en cours doivent être <u>au moins partiellement financées par des recettes.</u> Les hypothèses faites sont prudentes et prennent en considération les études, les données de référence ou d'autres mesures adoptées pour élaborer la réponse et valider les hypothèses faites ; et (4)-les modèles de flux de trésorerie sont préparés ce qui lie les hypothèses de financement et de recettes à une activité d'entreprise réelle prévue_; et (6) Le capital est ventilé de manière adéquate en fonds sécurisés vs non sécurisés et lié aux flux de trésorerie. 1 - Répond aux exigences : (1) Les assurances fournies selon lesquelles les matériels fournis aux investisseurs et/aux prêteurs sont cohérents avec les projections et les hypothèses comprises dans les modèles de projection ; (2) Les fonds existants (explicitement tous les fonds requis pour le démarrage) sont quantifiés, engagés, identifiés comme à la disposition du candidat disponibles et budgétisée ; (32) Si les activités en cours doivent être <u>au moins partiellement financées par des fonds existants (plutôt que les recettes provenant de l'exploitation continue) ces fonds sont séparés et affectés pour un montant suffisant pour trois ans de fonctionnement ; (43) Si les activités en cours doivent être au moins partiellement financées par des f_ee recettes_les hypothèses faites sont raisonnables et sont clairement liées aux volumes d</u></u>
					(5) Les projections s'alignent de manière adéquate sur les états financiers historiques fournis dans la question 45. 0 -Echoue aux exigences: Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.
	(b) Décrire les choix anticipés des financements et recettes projetés. Décrire les facteurs qui affectent ces choix.	N			
	On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement <u>5-10_1</u> -page <u>s</u> .				

Formatted: Font color: Gray-80%

Formatted: Font color: Gray-80%

Formatted: Bullets and Numbering

49	(a) Planification des éventualités : Décrire votre plan d'urgence : Identifier tous obstacles/risques éventuels à la mise en œuvre de l'approche commerciale décrite dans la candidature et comment ils influencent le coût, le financement, les recettes ou la chronologie dans votre planification ; Identifier l'impact d'une réglementation particulière, d'une loi ou d'une politique qui pourrait avoir un impact sur l'offre des services d'enregistrement ; et Décrire les mesures visant à réduire au minimum les principaux risques tels que décrits dans cette question. Une réponse complète devrait comprendre pour chaque éventualité, une description claire de l'impact sur les recettes, le financement et les coûts prévus pour la période de trois ans présentée dans le modèle 1 (scénario le plus probable). Pour avoir droit à une note de 2 points, les réponses doivent démontrer que les plans d'actions et d'opérations disposent des ressources suffisantes et adéquates dans le plan de financement et de recettes existant même en cas d'imprévus. On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 5-10 2- pages.	N	0-2	Des éventualités et des risques sont identifiés, quantifiés et inclus dans les analyses des coûts, des recettes et finances. Des plans d'action sont identifiés si des éventualités surviennent. Le modèle est flexible si ces éventualités surviennent. Des réponses adressent la probabilité et l'impact des ressources des éventualités identifiées.	2 - Dépasse les exigences : La réponse satisfait tous les attributs pour une note de 1 et (1) Les plans d'action et opérations sont financés de manière adéquate dans le plan de financement et de recettes existant même en cas d'imprévus. 1 - Répond aux exigences : (1) Le modèle identifie de manière adéquate les principaux risques (y compris opérationnels, commerciaux, juridiques, juridictionnels, financiers et autres risques pertinents) ; (2) La réponse prend en compte la probabilité et l'impact sur les ressources des risques identifiés ; et (3) Si les ressources ne sont pas disponibles pour financer les imprévus dans le projet existant, les sources de financement et un plan pour leur obtention sont identifiés. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de 1.
	(b) Décrire votre plan d'urgence où les sources de financement sont si réduites que des déviations substantielles du modèle de mise en œuvre sont nécessaires. En particulier, décrire : • comment les exigences techniques en cours seront respectées ; et • à quel financement alternatif vous pouvez raisonnablement avoir recours à un moment ultérieur. Fournir une explication si vous ne croyez pas qu'il y ait une possibilité quelconque de réduction de financement. Remplir un modèle de projection financière (modèle 2, scénario de la pire éventualité). On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 5-10 2-pages, en plus du modèle. (c) Décrire votre plan d'urgence où les volumes d'activité dépassent nettement les projections au point que des déviations matérielles du modèle de mise en œuvre sont nécessaires. En particulier, comment les exigences techniques en cours seront respectées ? On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 5-10 4 pages.	N N			

		N.			I	2.5/
50	(a) Fournir une estimation annuelle des coûts de financement des	N	La protection du titulaire de nom de domaine est cruciale. Les	0-2		2 - Dépasse les exigences :
	fonctions opérations de registre essentielles, et la logique sous-		candidats à de nouveaux TLD sont ainsi priés de fournir des		estimation précise des coûts. Des preuves	La réponse satisfait tous les attributs pour une note de 1
	tendant ces estimations de coûts proportionnées à l'approche		preuves indiquant que les fonctions cruciales continueront à être		documentées ou un plan détaillé de la capacité	
	technique, opérationnelle et financière décrite dans la candidature.		effectuées, même en cas de défaillance du registre.		à financer des <u>fonctions</u> opérations de registre	(1) L' instrument financier est garanti et en place afin de
			Les besoins du titulaire de nom de domaine sont protégés au		cruciales pour les titulaires de noms de	prévoir des opérations en cours pour au moins trois ans
	Les fonctions essentielles d'un registre qui doivent être soutenues,		mieux par une démonstration claire du fait que les fonctions de		domaine pour une période de trois ans en cas	en cas de défaillance.
	même si l'entreprise du candidat et / ou le financement fait défaut		base du registre sont maintenues pendant une période prolongée		de défaillance du registre, de manquement ou	1 - Répond aux exigences :
	sont les suivantes :		même en cas de défaillance du registre. Ainsi, cette section est		jusqu'à ce que ses successeurs puissent être	(1) Les coûts sont proportionnés à l'approche technique,
			d'une grande importance en tant que mesure claire et objective		désignés. Preuve de ressources financières	opérationnelle et financière telle que décrite dans la
	Résolution DNS pour les noms de domaine enregistrés		visant à protéger et à servir les titulaires de noms de domaine.		nécessaires pour financer cette exigence	candidature ; et
	Les candidats devraient considérer des tranches de volume de				préalable à la délégation. Cette condition doit	(2) Le financement est identifié et l'instrument est décrit
	requêtes DNS quotidiennes (par ex. 0-100M, 100M-1B, 1B+), les		Le candidat a deux tâches associées à la démonstration		être remplie avant ou pendant l'exécution de	pour fournir des opérations en cours pour au moins
	coûts différentiels associés à des niveaux croissants de requêtes, et		appropriée de la continuité des fonctions cruciales de registre.		l'accord de registre.	trois ans en cas de défaillance.
	la capacité de satisfaire les critères de mesure de performance SLA.		Premièrement, les coûts pour le maintien des fonctions cruciales			0 - Echoue aux exigences :
	<u> </u>		pour la protection des titulaires de noms de domaine doivent être			Ne répond pas à toutes les exigences pour une note de
	2) Fonctionnement du système d'enregistrement partagé		évalués (partie a). En évaluant la candidature, les assesseurs			1.
	Les candidats devraient considérer des tranches de volume de		devront juger si l'estimation est raisonnable compte tenu de			
	transactions EPP quotidiennes (par ex.0-200K, 200K-2M, 2M+), les		l'architecture de systèmes et de l'approche commerciale globale			
	coûts différentiels associés à des niveaux croissants de requêtes, et		décrite ailleurs dans la candidature.			
	la capacité de satisfaire les critères de mesure de performance SLA.					
	la sapasito de salistano los sitistos de mesalo de periormanos estri-		L'instrument d'opérations continues (COI) est invoqué par			
	3) Prestation du service WHOIS		l'ICANN, si nécessaire, pour payer un opérateur de registre back-			
	Les candidats devraient considérer des tranches de volume de		end d'urgence (EBERO) pour maintenir les cing fonctions			
	requêtes Whois quotidiennes (par ex. 0-100K, 100K-1M, 1M+), les		essentielles du registre pendant une période de trois à cinq ans.			
	coûts différentiels associés à des niveaux croissants de requêtes, et		Ainsi, les estimations de coûts sont liées au coût pour qu'une			
	la capacité de satisfaire les critères de mesure de performance SLA		partie tierce fournisse les fonctions et non pas aux coûts réels			
	autant pour les services web que port-43.		encourus par le candidat en interne ou en sous-traitance pour la			
	autant pour les services web que port 40.		prestation de ces fonctions.			
	4) Dépôts d'entiercement de données de registre		prostation de des fondions.			
	Les candidats devraient considérer les frais de gestion, de maintien		Notons que l'ICANN est en train de créer un modèle pour ces			
	et de transfert ainsi que le traitement des dépôts quotidiens (par ex.		coûts, conjointement avec des fournisseurs potentiels de services			
	totaux ou cumulatifs). Les coûts peuvent varier selon la taille des		EBERO. Ainsi, les lignes directrices pour la détermination du			
	fichiers en dépôt (c'est-à-dire la taille la base de données du		montant approprié pour le COI, seront disponibles au candidat.			
	registre).		Toutefois, il sera quand même exigé du candidat qu'il fournisse			
	registre).		ses propres estimations et explications en réponse à cette			
	5) Maintenance d'une zone adéquatement signée conformément		question.			
	aux exigences des DNSSEC.		<u>question.</u>			
	Les candidats devraient considérer des tranches de volume de					
	requêtes DNS quotidiennes (par ex. 0-100M, 100M-1B, 1B+), les					
	coûts différentiels associés à des niveaux croissants de requêtes, et					
	la capacité de satisfaire les critères de mesure de performance SLA.					
	Enumérer le coût annuel estimé pour chacune de ces fonctions					
	(spécifier la devise utilisée).					
	(Specifier la devise utilisée).					
	On s'attend à se qu'une rénence complète couvre					
	On s'attend à ce qu'une réponse complète couvre approximativement 5-102 pages.					
	approximativement <u>3-10</u> ≠ pages.					

(b) Les candidats doivent fournir des preuves quant à la façon selon	N	Deuxièmement (Partie b), les méthodes d'obtention des fonds	
laquelle les fonds requis pour exécuter ces fonctions cruciales de		nécessaires pour remplir ces fonctions pendant au moins trois	
registre seront disponibles et garantis pour financer les opérations			
		ans doivent être décrites par le candidat selon les critères ci-	
de registre (pour la protection des titulaires de noms de domaine		dessous. Deux types d'instruments rempliront cette exigence. Le	
dans les nouveaux gTLD) pour une durée minimale de trois ans		candidat doit identifier laquelle des méthodes est décrite.	
suivant la résiliation de l'accord de registre. L'ICANN a identifié deux		L'instrument doit être nécessairement en place au moment de	
méthodes pour satisfaire à cette exigence :		l'entrée en vigueur de l'accord de registre.	
i) Lettre de crédit standby irrévocable (LOC) émise par une			
institution financière de renommée.			
Le montant de la LOC doit être égal ou supérieur au montant			
nécessaire pour financer les opérations de registre indiquées ci-			
dessus pendant au moins trois ans Dans le cas d'un encaissement			
de la lettre de crédit, l'attribution effective serait liée au coût de			
fonctionnement de ces fonctions.			
La LOC doit nommer l'ICANN ou son représentant comme			
bénéficiaire. Tous les fonds versés seraient mis à disposition de la			
personne désignée qui maintient la fonction de Registre requise.			
La LOC doit avoir une durée d'au moins cinq ans à compter de la			
délégation du TLD. La LOC peut être structurée avec une date			
d'expiration annuelle si elle contient une disposition prévoyant une			
reconduction tacite annuelle, sans modification, pour un nombre			
indéfini de périodes jusqu'à la banque émettrice informe le			
bénéficiaire final de son expiration ou jusqu'à ce que le bénéficiaire			
libère la LOC, ce faisant par écrit. Si la date d'expiration se produit			
avant le cinquième anniversaire de la délégation du TLD, le candidat			
sera tenu d'obtenir un instrument de remplacement.			
La LOC doit être émise par une institution financière réputée			
assurée au plus haut niveau dans sa juridiction. Ceci peut inclure			
une banque ou compagnie d'assurance avec une solide réputation			
internationale qui possède une solide cote de crédit émis par une			
agence de classement par des tiers tels que les Standard & Poor's			
(AA ou supérieur), Moody's (Aa ou supérieur), ou AM Best (A-X ou			
supérieur). La documentation devra indiquer l'établissement			
fournissant cette assurance.			
La LOC indiquera que l'ICANN ou son représentant doit être			
inconditionnellement autorisé à une libération de fonds (totale ou			
partielle) au titre de la LOC, à réception d'un avis écrit par l'ICANN			
ou par la personne désignée par l'ICANN.			
Le candidat doit joindre un exemplaire original de la lettre de crédit			
ou une version de la lettre de crédit contenant les termes et			
conditions. Si elle n'est pas encore conclue, le candidat sera tenu de			
fournir à l'ICANN une copie originale de la LOC conclue avant ou en			
même temps que l'entrée en vigueur de l'accord de registre.			
La LOC doit contenir au moins les éléments suivants qui sont			
nécessaires :			
o Banque émettrice et la date d'émission.			
o Bénéficiaire : ICANN / 4676 Admiralty Way, Suite 330 / Marina del			
Rey, CA 90292 / US, ou son représentant désigné.			
o Nom complet et adresse du candidat.			
o Le numéro d'identification de la LOC.			
o Montant exact en USD.			
o Date d'expiration.			
o Adresse, la procédure et les formulaires requis pour la			
présentation pour paiement.			
o Conditions :			
Des prélèvements partiels de la lettre de crédit peuvent être			
réalisés à condition qu'un tel paiement réduise le montant de la lettre			
de crédit standby.			
Tous les paiements doivent être marqués du nom de la banque			
émettrice et de la référence du crédit bancaire de la lettre de crédit			
standby.			
La LOC peut pas être modifiée, amendée, ou élargie en référence			
à tout autre document, accord ou instrument.			
La LOC est sujette aux pratiques standby internationales (ISP 98)			
de la chambre de commerce internationale (Publication n ° 590), ou			
à une norme alternative qui a été prouvée être raisonnablement			
<u>équivalente.</u> -			
ii) <u>Un dépôt sur un compte de garantie bloqué irrévocable</u> détenu			
par une institution financière de renom.			
• Le montant du dépôt doit être égal ou supérieur au montant requis			
pour financer les opérations de registre pendant au moins trois ans.			
• Le montant doit être détenu par une tierce institution financière qui			
ne permettra pas que les fonds soient confondus avec les fonds			
The permettia pas que les fortas soletit conflutidas avec les fortas			

d'exploitation du candidat ou d'autres fonds et l'ICANN, ou son			
représentant désigné, en auront seuls l'accès, si certaines			
conditions sont remplies.			
 Le compte doit être détenu par une institution financière réputée 			
assurée au plus haut niveau dans sa juridiction. Ceci peut inclure			
une banque ou compagnie d'assurance avec une solide réputation			
internationale qui possède une solide cote de crédit émise par une			
agence de classement par des tiers tels que les Standard & Poor's			
(AA ou supérieur), Moody's (Aa ou supérieur), ou AM Best (A-X ou			
supérieur). La documentation devra indiquer l'établissement			
fournissant cette assurance.			
Le compte de garantie bloqué indiquera que l'ICANN ou son			
représentant désigné seront seuls inconditionnellement autorisés à			
un retrait de fonds (total ou partiel) au titre du compte, à réception			
d'un avis écrit par l'ICANN ou par la personne désignée par l'ICANN.			
 Le dépôt de garantie bloqué doit avoir une durée de cinq ans à 			
compter de la délégation du TLD.			
 Les fonds déposés dans le compte de garantie bloqué ne sont pas 			
considérées comme un actif de l'ICANN.			
Tous gains d'intérêts, moins les frais bancaires sont à			
comptabiliser sur le dépôt, et seront remboursés au candidat en cas			
de liquidation du compte dans la mesure où ils ne sont pas utilisés			
pour payer les coûts et les dépenses d'entretien du compte.			
 La caution, majorée des intérêts, moins les frais bancaires ayant 			
rapport à la garantie, sera restitué au candidat si les fonds ne sont			
pas utilisés pour financer les fonctions opérations de registre soit			
suite a un événement déclencheur soit après cinq ans, l'évènement			
de plus grande durée étant retenu.			
Lors de la soumission de sa candidature, le candidat sera tenu de			
fournir à l'ICANN les informations relatives au montant de la caution,			
à l'institution qui gère le compte et à l'accord régissant le compte.			
• Le candidat devra joindre une preuve des fonds déposés dans le			
compte de garantie bloqué, ou la preuve d'un arrangement			
provisoire y relatif. La preuve de fonds déposés et les modalités de			
l'accord régissant le compte de garantie bloqué doivent être fournies			
à l'ICANN avant ou parallèlement à l'exécution de l'accord de			
registre.			

Formatted: French (France)

Instructions: Candidat TLD - Prévisions financières

Le processus de candidature demande que le candidat présente deux prévisions financières <u>de données monétaires</u>.

La première prévision (Modèle 1) doit indiquer les revenus et les coûtsprévisions financières associés avec le scénario prévu le plus probable. Cette prévision devrait inclure le volume d'enregistrement prévu, les frais d'enregistrement et tous les coûts et dépenses d'investissement prévues au cours de la période de démarrage et pendant les trois premières années d'exploitation. Le modèle 1 se rapporte à la question 46 (modèle prévisions) dans la candidature.

Nous demandons également que les candidats montrent en tant que prévision séparée (modèle 2) les revenus et les coûtsprévisions financières associés à un scénario du pire cas réaliste. Le modèle 2 se rapporte à la question 49 (planification d'urgence) dans la candidature.

Pour chaque prévision préparée, veuillez inclure des commentaires et remarques en bas de la prévision (dans l'espace prévu) pour fournir à ceux qui examinent ces prévisions les informations concernant:

- Les hypothèses utilisées, des écarts importants dans les revenus, les coûtstrésoreries d'exploitation et les dépenses d'investissement d'année en année;
- 2. Comment vous comptez financer les opérations;
- 3. La planification d'urgence

Lorsque vous remplissez le modèle 1 et modèle 2, veuillez fournir les sources des points et/ou formules de données utilisées dans les calculs (le cas échéant).

Section I - Revenus-Sortie et entrée de trésorerie prévues et coûts d'exploitation

Entrée de trésorerie prévue

<u>Lignes A et B. Offre le nombre d'enregistrements prévus et les frais d'enregistrement pour l'année 1,2, et 3. Laisser la colonne de démarrage en blanc.</u>

Colonne de démarrage: La période de démarrage est seulement pour les frais de trésorerie et les dépenses en capital; il ne devrait y avoir aucune entrée de prévisions de trésoreries revenus dans cette colonne. Veuillez décrire la durée totale du temps que cette période est censée de couvrir.

Ligne C. Multiplier les lignes A et B pour arriver à l'entrée de trésorerie d'enregistrement pour ligne C.

Ligne D. Fournir des entrées de trésorerie prévues des autres sources de revenues pour les années 1, 2 et 3. Pour tout chiffre fourni sur la ligne D, veuillez divulguer la source dans la case commentaires/remarques de la section I. Remarquez, n'incluez pas le financement dans la ligne D puisqu'il est couvert dans la section VI.

Formatted: Font: Not Bold

Formatted: Font: Calibri

Formatted: Font: Calibri

Ligne E. Additionnez les lignes C et D pour arriver à l'entrée totale de trésorerie.

Projection des sorties de trésorerie d'exploitation

Les coûts de démarrage - Pour tous les éléments des lignes (F à L)

<u>Veuillez décrire la durée totale que ce coût de démarrage est censé de couvrir_dans la case commentaires/remarques.</u>

Ligne F. Fournir les coûts de travail prévus pour marketing, service clientèle, et le soutien technique pour le démarrage, l'année 1, année 2, et l'année 3. Remarquez que les autres coûts salariaux devraient être mis dans la ligne L (autres frais) et spécifier le type de travail et les coûts associés prévus dans la case commentaires/remarques de cette section.

Ligne G. *Coûts de marketing* représentent le montant dépensé en publicité, promotions, et autres activités de commercialisation. Ce montant ne devrait pas inclure les coûts du travail qui est-inclus dans le travail de commercialisation (ligne *F*).

Lignes H à K. Fournir les coûts prévus pour les installations, G & A, intérêts et impôts, et l'externalisation pour le démarrage ainsi que pour les années 1, 2 et 3. Soyez sûr d'énumérer les types d'activités qui sont externalisées. Vous pouvez combiner certaines activités auprès du même fournisseur aussi longtemps qu'une description appropriée des services étant combinés est répertoriée dans la case commentaires/remarques.

Ligne L. Fournir tout autre frais d'exploitation prévus pour le démarrage, l'année 1, l'année 2, l'année 3. N'oubliez pas de préciser le type de coût dans la case commentaires/remarques.

<u>Line M. Additionnez lignes F à L pour arriver au coût total de la ligne M.</u>

Ligne N. Soustrayez ligne E de la ligne M pour arriver au numéro net d'opérations prévues pour la ligne N.

Section II - Evasion des frais-sorties de trésorerie d'exploitation fixes et variables

Ligne A. Les frais variables comprennentFournir les sorties de trésorerie d'exploitation variable, y compris le travail et les autres coûts qui ne sont pas fixés. Les sorties de trésorerie d'exploitations Instructions: Candidat TLD - Prévisions financières

Formatted: Font: Calibri

<u>sont</u> {dépenses qui fluctuent en relation avec les augmentations ou diminutions de la production ou le niveau des opérations}.

Ligne B. Fournir les sorties de trésorerie d'exploitation fixes. Les coûts fixes sont les dépenses Les sorties de trésorerie d'exploitation fixes sont les dépenses qui ne fluctuent généralement pas en relation avec les augmentations ou diminutions de la production ou le niveau des opérations. Ces coûts doivent généralement être engagés afin d'exploiter les opérations de base de l'organisation ou qui devraient être engagées sur la base des engagements contractuels.

Ligne C – Additionnez lignes A et B pour arriver aux sorties de trésorerie d'exploitation fixes et variables pour ligne C. Ceci doit égaler les coûts-sorties de trésorerie d'exploitation totale de la section I (ligne MN)

Section IIb - Evasion des sorties de trésorerie d'exploitation de la fonction critique du registre

Lignes A - E. Fournir les sorties de trésorerie prévues pour les cinq fonctions critiques du registre. Si ces fonctions sont externalisées, la composante des frais de sous-traitance qui représentent ces fonctions doivent être identifiés séparément et fournies. Les sorties de trésorerie prévues pour ces fonctions formeront la base de la réserve de trois ans demandée dans la question 50 de la candidature.

<u>Ligne F. S'il y a d'autres fonctions critiques du registre basé sur le modèle d'affaires de registre du candidat, alors la sortie de trésorerie prévue pour cette fonction doit être fournie avec une description ajoutée à la case de commentaires/remarques.</u>

<u>Ligne G.</u> Additionnez les lignes *A* à *F* pour arriver au total des sorties de trésorerie de fonction essentielle du registre.

Sous partie B

Ligne H – égale les coûts-sorties de trésorerie pour les fonctions critiques de registre prévu sur 3 ans (colonnes H, I et J)

Section III - Dépenses d'investissement prévues

<u>Lignes A à C.</u> Fournir les dépenses d'investissement de hardware, logiciels et meubles & matériel dépenses prévus pour le démarrage ainsi que pour les années 1, 2 et 3. Veuillez décrire la période totale de temps que le coût de démarrage est censé de couvrir dans la case commentaires/remarques.

<u>Ligne D. Fournir toutes les dépenses d'investissement prévues à la suite de l'externalisation. Cela</u> devrait inclure le démarrage et les années 1, 2 et 3. Spécifiez le type de dépenses et de décrivez la

Instructions: Candidat TLD - Prévisions financières

période totale de temps le coût de démarrage est censé de couvrir dans la case commentaires/remarques de la section III

Le candidat devrait lister la durée de vie utile des dépenses d'investissement utilisées et déterminer l'amortissement annuel dans la case Commentaires/Remarques de cette section.

Line E – Veuillez décrire les «autres» dépenses d'investissement et leur durée de vie utile pour l'amortissement dans la case Commentaires/Remarques de la section III.

Section IV - Actif et passif prévu

Lignes A à C. Fournir trésorerie, comptes clients et d'autres actifs courants prévus pour le démarrage ainsi que pour les années 1, 2 et 3. Pour les *autres actifs courants*, spécifiez le type d'actif et décrivez la durée totale que le coût de démarrage est censé de couvrir dans la case commentaires/remarques.

Ligne D. Additionnez les lignes A, B, C pour arriver au total de l'actif courant.

Lignes E à G. Fournir des comptes payables prévues, dettes à court terme, et d'autres passifs courants pour le démarrage ainsi que pour les années 1, 2 et 3. Pour d'autres passifs courants, spécifiez le type de responsabilité et décrivez la durée totale que le coût de démarrage est censé de couvrir dans la case commentaires/remarques.

<u>Ligne H. Additionnez les lignes E à G pour arriver au total du passif courant.</u>

<u>Lignes I à K.</u> Fournir les actifs fixes prévus (PP & E), la réserve de 3 ans, et les actifs à long terme pour le démarrage ainsi que pour les années 1, 2 et 3. Veuillez décrire la période totale que le coût de démarrage est censé de couvrir dans la case *commentaires/remarques*.

Ligne L. Additionnez les lignes *l* à *K* pour arriver au total des actifs à long terme.

<u>Line M.</u> Fournir la dette prévue à long terme pour le démarrage ainsi que pour les années 1, 2 et 3. <u>Veuillez décrire la période totale que le coût de démarrage est censé de couvrir dans la case commentaires/remarques</u>.

Le candidat doit préparer les actifs et les passifs prévus pour le démarrage et une ultérieure période de 3 ans.

Section V – Marge brute d'autofinancement prévue

La marge brute d'autofinancement est entraînée par les *opérations nettes prévues* (Section I), *les dépenses d'investissement prévues* (Section III), and *et l'actif et passif prévu* (Section IV).

Ligne A. Fournir la trésorerie d'exploitation de réseau prévue pour le démarrage ainsi que pour les années 1, 2 et 3. Veuillez décrire la période totale que le coût de démarrage est censé de couvrir Instructions: Candidat TLD - Prévisions financières

dans la case commentaires/remarques.

<u>Ligne B.</u> Fournir les dépenses d'investissement prévues pour le démarrage ainsi que pour les années 1, 2 et 3. Veuillez décrire la période totale que le coût de démarrage est censé de couvrir dans la case *commentaires/remarques* de la section V.

Lignes C à F. Fournir le changement prévu dans des actifs courants non monétaires, le total des passifs courants, les ajustements de la dette, et d'autres ajustements pour le démarrage ainsi que pour les années 1, 2 et 3. Veuillez décrire la période totale que le coût de démarrage est censé de couvrir dans la case commentaires/remarques.

Ligne G. Additionnez les lignes *A* à *F* pour arriver à la trésorerie d'exploitation du réseau des flux prévue pour la ligne *H*.

Ligne B. Amortissements devrait être égale à l'amortissement des dépenses de la section I.

Section VI - Sources des fonds

<u>Lignes A et B.</u> Fournir les fonds prévus par la dette et les capitaux propres au démarrage. Décrire les sources d'endettement et fonds propres ainsi que la durée totale que le démarrage est censé de couvrir dans la case *commentaires/remarques*. Veuillez également fournir la preuve du financement (par exemple, la lettre d'engagement).

<u>Ligne C.</u> Additionnez les lignes *A* et *B* pour arriver au total des sources de fonds pour la ligne *C.* Le candidat doit indiquer les sources de financement de la dette et de l'équité, en apportant la preuve (par exemple, la lettre d'engagement).

Observations générales - En ce qui concerne les hypothèses utilisées, les écarts significatifs entre les années, etc.

Fournir des explications pour tout écart significatif entre les années (ou prévus pour les années audelà de la période du modèle) dans toute catégorie de coût ou de financement.

Observations générales - En ce qui concerne la façon dont le candidat prévoit de financer des opérations

Fournir des commentaires généraux expliquant comment vous allez financer les opérations. Le financement devrait être expliqué en détail dans la réponse à la question 48.

Observations générales - En ce qui concerne des contingences

Fournir des commentaires d'ordre général pour décrire votre planification d'urgence. La planification d'urgence doit être expliquée en détail dans la réponse à la question 49.

Instructions: Candidat TLD - Prévisions financières

		Candidat TLD -	- Prévisions fin	ancières : E x	kemple			Commentaires/notes
D	Dans la devise locale (sauf mention cont					Réel / Opérationne	ı	Indiquer la monnaie locale utilisée.
Sec			Référence / Formule	Coûts de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	
I) R		es prévisionnelles et frais d'exploitation Rentrée de for	nd et décaissement pr					1
	A) V	olume d'enregistrement prévu		-	62 000	80 600	104 780	L'enregistrement a été prévu en fonction des récentes études de marché.
	B) F	rais d'enregistrement		\$ -	\$ 5,00	\$ 55,00	\$ 605,00	Nous n'anticipons pas d'augmentation significative des frais d'enregistrement après l'année 3.
	C) R	ecettes Rentrée de fond d'enregistrement	A * B	-	310 000	443 300	633 919	d enregistrement apres rannée 5.
	D) A	autres recettes de fond		-	35 000	48 000	62 000	Les autres recettes rentrées de fond correspondent aux recettes publicitaires provenant d'annonces publiées sur
								notre site web.
		E) Recettes totales Rentrée totale de fond Ligne insérée : *Chiffre d'affaires reconnu		-	345 000	491 300	695 919	Représente le chiffre d'affaires prévu dans le cadre d'US
H-								GAAP.
		caissement d'exploitation prévisionnels lain d'œuvre :						
		i) Fonction marketing		25 000	66 000	72 000	81 000	Les coûts seront ultérieurement détaillés et expliqués dans la réponse à la question 47.
		ii) Fonction service clientèle		5 000	68 000	71 000	74 000	=
\vdash	G) N	iii) Fonction technique Marketing		32 000 40 000	45 000 44 000	47 000 26 400	49 000 31 680	+
	H) II	nstallations ais généraux et administratifs		7 000 14 000	10 000 112 000	12 000 122 500	14 400 136 000	
	J) Ta	ixes et intérêt		27 500	29 000	29 800	30 760	
	K) A	mortissement						L'amortissement correspond aux dépenses- d'investissement prévisionnelles totales (173 000 \$) divisées
								par leur durée de vie économique :
								Démarrage = 130 000 \$/3 + 43 000 \$/5 = 51 933 \$ Les montants d'amortissement suivants correspondent aux-
								frais d'amortissement de l'année précédente plus-
								l'amortissement des dépenses d'investissement- supplémentaires par rapport à leurs durées de vie-
								économiques.
\vdash	L) Fi	ais d'exploitation externalisés, s'il y a lieu (indiquer les types	d'activités externalisée	es):				Fournir une liste avec les coûts correspondant à toutes les
	i)	Maintenance du site principal		5 000	7 500	7 500	7 500	fonctions externalisées. Site principal externalisé auprès de l'entreprise ABC, coût
	,			3 000	, 500	, 300	7 300	basé sur le nombre de serveurs hébergés et le service
	ii)	Fonctions essentielles du registre		32 000	37 500	41 000	43 000	clientèle Externalisé au registre critique et autres fonctions au
								registre ABC. Les coûts sont basés sur les domaines et les
\vdash	iii)	{indiquer le type d'activités externalisées}		-	-			requêtes attendus Fournir une description des activités externalisées et de la
	iv)	{indiquer le type d'activités externalisées}					_	manière dont les coûts ont été définis Fournir une description des activités externalisées et de la
	10)							manière dont les coûts ont été définis
	v)	{indiquer le type d'activités externalisées}		-	-	-	-	Fournir une description des activités externalisées et de la manière dont les coûts ont été définis
	vi)	{indiquer le type d'activités externalisées}		-	-	-	-	Fournir une description des activités externalisées et de la
	MŁ)	Autres frais d'exploitation		12 200	18 000	21 600	25 920	manière dont les coûts ont été définis
		NM) Total des frais du décaissement d'exploitation		199 700	437 000	450 800	493 260	_
		ON) Trésorerie Revenu d'exploitation prévisionnel net	E - NM	(199 700)	(92 000)	40 500	202 659	
		(recettes moins frais d'exploitation)-nette prévue						
L.,	<u> </u>							
IIIa)		ration des frais d'exploitation décaissements fixes et v otal des frais d' <mark>exploitation</mark> variables	ariables	72 067	163 417	154 464	200 683	Coûts variables :
								 - Le démarrage correspond à toute la main d'œuvre plus 75% du marketing.
								- Années 1 à 3, 75% de toute la main d'œuvre plus 50% du
	В) Т	otal des frais d'exploitation fixes		127 633	273 583	296 336	292 577	Coûts fixes : correspond à total des coûts, déduction faite des coûts variables
		C) Total de décaissements frais d'exploitation	= sec. I) N M	199 700	437 000	450 800	493 260	des couts variables
			VÉRIFIER	-		-	-	Vérifier que II) C égale I) N.
IIb)	Déta	il des frais d'exploitation décaissements pour fonctions	critiques					Remarque : ICANN travaille sur un modèle de coûts qui sera
\vdash	A) C	pération de SRS		5 000	5 000	5 500	6 050	fourni ultérieurement Comparable à la question 24
	B) F	ourniture de Whois		5 000	6 000	6 600	7 260	Comparable à la question 26
\vdash		ésolution du DNS pour les noms de domaine enregistrés équestre de registre de données		5 000 5 000	7 000 8 000	7 700 8 800	8 470 9 680	Comparable à la question 35 Comparable à la question 38
\vdash	-	laintenance de la zone conformément au DNSSEC		5 000	9 000	9 900	10 890	Comparable à la question 43
世	F) A	utre G) Total des coûts décaissements des fonctions critiques		25 000	35 000	38 500	42 350	
	1	H) Total 3 ans		115 850				+
III)		nses prévisionnelles d'investissement						
		Matériel informatique ogiciels		98 000 32 000	21 000 18 000	16 000 24 000	58 000 11 000	- Le matériel informatique et les logiciels ont une durée de
		lobilier et autre équipement		43 000	22 000	14 000	16 000	- Le mobilier et autres équipements ont une durée de vie économique de 5 ans
	D) C	épenses d'investissement externalisées, s'il y a lieu (énumér	er les types de dépense	s d'investissement)				
		i)						Indiquer et décrire chaque type d'externalisation identifiable
		ii)		-	-	-	-	Indiquer et décrire chaque type d'externalisation
\vdash	-	iii)					_	identifiable Indiquer et décrire chaque type d'externalisation
Н-	1							identifiable
Ш		iv)						Indiquer et décrire chaque type d'externalisation identifiable
		v)	<u> </u>	-	-	-	-	Indiquer et décrire chaque type d'externalisation identifiable
		vi)		-	-	-	-	Indiquer et décrire chaque type d'externalisation
\vdash	EĐ)	Autres dépenses d'investissement					_	identifiable
	,	FE) Total des dépenses de capital		173 000	61 000	54 000	85 000	
ш								

Candidat TLD -	Commentaires/notes					
Dans la devise locale (sauf mention conti	Indiquer la monnaie locale utilisée.					
Sec.	Référence / Formule	Coûts de démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	
IV) Actif et passif prévisionnels						
A) Liquidités		705 300	556 300	578 600	784 600	
B) Créances clients C) Autres actifs à cours terme			70 000 40 000	106 000 60 000	160 000 80 000	
D) Total des Actifs à Court terme		705 300	666 300	744 600	1 024 600	
E) Créances fournisseurs		41 000	110 000	113 000	125 300	
F) Dettes à court terme G) Autre provisions accumulées à court terme					-	
HG) Total du passif à court terme		41 000	110 000	113 000	125 300	
IH) Immobilisations corporelles totales	= sec III) FE: cumulatif Années préc + An. en cours	173 000	234 000	288 000	373 000	
J) Réserve de 3 ans	= IIb) H)	25 000	115 850	115 850	115 850	
K) Autres actifs à long terme L) Total des actifs à long terme		198 000	349 850	403 850	488 850	
L) Total des actils a long terme		198 000	349 830	403 830	488 830	
Mi) Total des dettes à long terme		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Les paiements principaux sur la ligne de crédit de la banque XYZ ne seront pas engagés avant l'année 5. Les intérêts seront payés tels qu'engagés et sont reflétés dans la sec () J
V) Flux de trésorerie prévisionnel (réserve de 3 ans exclue)		1			+	++
A) Revenu net (perte) Total du décaissement d'exploitation	= sec. I) ON	(199 700)	(92 000)	40 500	202 659	
B) Ajouter l'amortissement	= Sec. I) K					Amortissement retiré du calcul ci-dessus
C) Dépenses d'investissement D) Changement des actifs non monétaires	= Sec. III) FE = Sec. IV) (B+C):	(173 000) n/d	(61 000) (110 000)	(54 000) (56 000)	(85 000) (74 000)	
-,	Prior Yr - Cur Yr	.,,=	(=== ===,	(55 555)	(* * ****)	
E) Changement du passif total actuel	= sec. IV) H6: An. en cour - An. préc.	41 000	69 000	3 000	12 300	Les coûts de démarrage de 41 000 S représentent une compensation des créances fournisseurs reflétées dans le bilan prévisionnel. Les années ultérieures sont basées sur les changements du passif à court terme en calculant année en cours moins année précédente.
F) Ajustements de la dette G) Autres ajustements	= sec IV) F et MI: An. en cour - An. préc.	n/d	-	-		
H) Flux de trésorerie prévisionnel net		(331 700)	(194 000)	(66 500)	55 959	
VI) Sources des fonds						
A) Dettes :						
i) Disponibles au moment de la candidature		1 000 000				Voir ci-dessous pour les commentaires sur le financement. Les recettes seront ultérieurement détaillées et expliquées dans la réponse à la question 48.
ii) Éventuelles et/ou engagées mais pas encore disponibles						
B) Actif : i) Disponible au moment de la candidature						
ii) Éventuel et/ou engagé mais pas encore disponible		-				
C) Sources de fonds totales		1 000 000				
+++						
Commen	taires généraux (notes	concernant les hy	pothèses utilisées,	les variations annu	uelles significatives,	etc.) :
Nous prévoyons que le nombre d'enregistrements augmente d' données de marché et (ii) la croissance d'enregistrement publié Nous anticipons un rythme maîtrisé pour l'augmentation des co mesure où nous devrons imposer notre marque et œuvrer pour et (ii) a cumulation des couts en fonction de nos opérations actu logiciels diminuera après la période de démarrage. Nos d'eneuse référencés à l'appui des devis. Notre investissement en mobilier	e ci-jointes. Les hypothe ûts au cours des trois p augmenter le nombre selles. Nos dépenses d'i s d'investissement son e et équipement sera m	èses concernant les premières années, s d'enregistrements. investissement seri t basées sur les con najeur pendant la p	s frais sont alignés s sauf pour les coûts i . Les frais d'exploita ont majeures penda ntrats et discussions ériode de démarrag	ur le plan de croiss marketing qui seror tion sont pris en ch ant la phase de dén s préliminaires avec ge pour créer nos in	ance et l'anticipation nt plus élevés pendar narge par (i) le rappo narrage puis notre be les fournisseurs. No nfrastructures, puis il	n de la demance en fonction de la courbe d'enregistrement nt la période de démarrage et la première année dans la rt de référence pour un panier d'enregistrements similaire sooin d'investissement dans du matériel informatique et de sus avons tenu compte des coûts matériels qui sont I diminuera pendant les périodes suivantes. Démarrage :
d'après les prévisions, notre phase de démarrage prévoiera [X] r publié.	nois selon les courbes (de croissance de ré	férence indiquées p	oar les données de	démarrage et de ma	rché publiées. Nos hypothèses sont dérivées du support
	Commentaires conc	ernant la manière	dont le candidat pr	évoit de financer le	es opérations :	
Nous avons récemment négocié une ligne de crédit avec la banq de payer nos employés ainsi que d'autres frais d'exploitation per recettes d'exploitation couvriront tous les coûts et dépenses d'in trésprerip oositif au cours de la troisième année.	ue XYZ (une copie de l' ndant notre période de	accord de crédit dú e démarrage et au c	ûment signé était jo cours des toutes pre	int à notre candida emières années d'a	ture) et ce financem ctivité. Nous estimo	ns que notre activité sera auto-financée (c'est-à-dire que le
	Com	l nmentaires généra	ux concernant les p	lans de secours :		
Même si nous estimons avoir un flux de trésorerie positif d'ici la également passé un accord avec XYZ Co. pour qu'ils prennent en était joint à notre candidature. Une description complète des risques et une fourchette des issu- négocié, et nos plans d'action, comme indiqué, permettront de	fin de l'année 2, la lign charge nos registrants ues et résultats possible	e de crédit récemm s pour le cas où not es sont inclus dans	nent négociée couvi tre modèle commer nos réponses à la q	rira si nécessaire no cial n'atteindrait pa uestion 49. Ces rép	as l'auto-suffisance a	u cours des prochaines années. L'accord passé avec XYZ Co

Dans la devise locale (sauf mention contraire) Réel / Opérationnel Réél / Opérationnel Réélevace / Formule Schmartzae. Année 2 Année 2 Année 2 Année 3 Année 2 Année 3 Ann	<u>Commentaires/notes</u> a monnaie locale utilisée.
Sec. Référence / Formule Goûts de Année 2 Année 3 Récettes-prévisionnelles-et-frait-d'exploitation Rentrée de fond et décaissement prévus Di Frais d'enregistrement prévus Di Frais d'enregistrement prévus Di Frais d'enregistrement Di Autre rentrée de fond recettes Di Route de fond Décaissements Frais d'exploitation prévisionnels Di Autre rentrée de fond recettes Di Route de fond Décaissements Frais d'exploitation prévisionnels Di Proction service clientèle Di Proction service clientèle Di Proction service clientèle Di Proction retrealise Di Proction retrealise Di Proction technique Di Proction retrealise Di Proction retrea	
Displace of completement Displace of the completement Di	
C Plantic de fond-Recettes d'enregistrement C C Plantic de fond-Recettes d'enregistrement C C Plantic de fond-Recettes C C Plantic de fond-Recettes C C Plantic de fond-Recettes C C Plantic d'exevre C C Plantic d'exercic clientèle C Plantic clientère C Plantic cliente C Plantic cliente C Plantic cliente C Plantic cliente	
C) Patrice de fond-Recettes de l'anceptistrement C C C C C C C C C	
Becausements Fraise d'exploitation prévisionnels	
Decaissements Feals d'exploitation prévisionnels F Main d'œuve :	
F. Main d'œuve :	
I) Fonction marketing III In procition service clientèle III Fonction technique III Fonction technique III Fonction technique III IIII I	
III Fonction service clientèle III Fonction service clientèle III Fonction technique III Fonction service de des des des des des des des des des	
G) Marketing C C C C C C C C C	
H) Installations	
1) Frais généraux et administratifs	
J) Taxes et intérêt	
Uprais d'exploitation externalisées, 9 il y a lieu (indiquer les types d'activités externalisées)	
1) (Indiquer le type d'activités externalisées)	
iii [Indiquer le type d'activités externalisées iii [Indiquer le type d'activités externalisées iv) [Indiquer le type d'activités externalisées vi) [Indiquer le type d'activités externalisées vii [Indiquer le type d'activés externalisées vii [Indiquer le type d'activés externalisées vii [Indiquer le type d'activés externalisées vii [Indiquer le type d'activités externalisées	
III) (Indiquer le type d'activités externalisées)	
Vi) (Indiquer le type d'activités externalisées) Vii) (Indiquer le type d'activités externalisées) (Indiquer le type d'activités externalisées (Indiquer le type d'activités externalisées (Indiquer le type d'activités externalisées (I	
vi) [(Indiquer le type d'activités externalisées) N) Autres frais d'exploitation N) Total fais d'exploitation N) Total fais d'exploitation N N Total fais d'exploitation N N N Total fais d'exploitation N N N N N N N N N	
M) Autres frais d'exploitation N) Total frais d'exploitation N) Décaissement prévisionnel total	
N)-Total frais d'exploitation-N) Décaissement prévisionnel total prévisionnelle de fonds net (recettes moins frais d'exploitation) Ilal Séparation des frais d'exploitation décaissements fixes et variables A) Total des frais d'exploitation variables B) Total des frais d'exploitation fixes C) Total des frais d'exploitation-décaissements VÉRIFIER	
Ila) Séparation des frais d'exploitation décaissements fixes et variables	
Ila) Séparation des frais d'exploitation décaissements fixes et variables	
A) Total des frais d'exploitation variables B) Total des frais d'exploitation fixes C) Total des frais d'exploitation-décaissements VÉRIFIER IIb) Détail des frais-d'exploitation-décaissements pour fonctions critiques A) Opération de SRS B) Fourniture de Whois C) Résolution du DNS pour les noms de domaine enregistrés D) Séquestre de registre de données E) Maintenance de la zone conformément au DNSSEC F) Autre G) Total des eoûts décaissements des fonctions critiques H) Total 3 ans III) Dépenses prévisionnelles d'investissement A) Matériel informatique B) Logiciels C) Mobilier et autre équipement	
A) Total des frais d'exploitation variables B) Total des frais d'exploitation fixes C) Total des frais d'exploitation-décaissements VÉRIFIER IIb) Détail des frais-d'exploitation-décaissements pour fonctions critiques A) Opération de SRS B) Fourniture de Whois C) Résolution du DNS pour les noms de domaine enregistrés D) Séquestre de registre de données E) Maintenance de la zone conformément au DNSSEC F) Autre G) Total des eoûts décaissements des fonctions critiques H) Total 3 ans III) Dépenses prévisionnelles d'investissement A) Matériel informatique B) Logiciels C) Mobilier et autre équipement	
C) Total des frais-d'exploitation-décaissements VÉRIFIER IIIb) Détail des frais-d'exploitation décaissements pour fonctions critiques A) Opération de SRS B) Fourniture de Whois C) Résolution du DNS pour les noms de domaine enregistrés D) Séquestre de registre de données E) Maintenance de la zone conformément au DNSSEC F) Autre G) Total des eoûts décaissements des fonctions critiques H) Total 3 ans III) Dépenses prévisionnelles d'investissement A) Matériel informatique B) Logiciels C) Mobilier et autre équipement	
VÉRIFIER VÉRIFIER	
IIIb Détail des frais d'exploitation décaissements pour fonctions critiques	
A) Opération de SRS B) Fourniture de Whois C) Résolution du DNS pour les noms de domaine enregistrés D) Séquestre de registre de données E) Maintenance de la zone conformément au DNSSEC F) Autre G) Total des eoûts décaissements des fonctions critiques H) Total 3 ans - III) Dépenses prévisionnelles d'investissement A) Matériel informatique B) Logiciels C) Mobilier et autre équipement	
A) Opération de SRS B) Fourniture de Whois C) Résolution du DNS pour les noms de domaine enregistrés D) Séquestre de registre de données E) Maintenance de la zone conformément au DNSSEC F) Autre G) Total des eoûts décaissements des fonctions critiques H) Total 3 ans - III) Dépenses prévisionnelles d'investissement A) Matériel informatique B) Logiciels C) Mobilier et autre équipement	
C) Résolution du DNS pour les noms de domaine enregistrés D) Séquestre de registre de données E) Maintenance de la zone conformément au DNSSEC F) Autre G) Total des eoûts décaissements des fonctions critiques H) Total 3 ans III) Dépenses prévisionnelles d'investissement A) Matériel informatique B) Logiciels C) Mobilier et autre équipement	
D) Séquestre de registre de données E) Maintenance de la zone conformément au DNSSEC F) Autre G) Total des eeûts décaissements des fonctions critiques H) Total 3 ans III) Dépenses prévisionnelles d'investissement A) Matériel informatique B) Logiciels C) Mobilier et autre équipement	
E) Maintenance de la zone conformément au DNSSEC F) Autre G) Total des eoûts décaissements des fonctions critiques H) Total 3 ans H) Total 3 ans A) Matériel informatique B) Logiciels C) Mobilier et autre équipement	
F) Autre G) Total des ceuts décaissements des fonctions critiques H) Total 3 ans H) Total 3 ans A) Matériel informatique B) Logicels C) Mobilier et autre équipement	
G) Total des eoûts décaissements des fonctions critiques H) Total 3 ans III) Dépenses prévisionnelles d'investissement A) Matériel informatique B) Logiciels C) Mobilier et autre équipement	
III) Dépenses prévisionnelles d'investissement	
III) Dépenses prévisionnelles d'investissement	
A) Matériel informatique B) Logiciels C) Mobilier et autre équipement	
C) Mobilier et autre équipement	
b) Depenses a investissement externansees, a in y a nea (marquer les types de depenses à investissement)	
iii)	
1/3 1/3	
E) Autres dépenses d'investissement	
F) Total des dépenses d'investissement	
IV) Actif et passif prévisionnels	
A) Liquidités	
B) Créances clients	
C) Autres actifs à cours terme D) Total des actifs à court terme	
E) Créances fournisseurs	
F) Dettes à court terme G) Autre passif à court terme	
U) Autre passir a court terme H) Total du passif à court terme	
1) Immobilisations corporelles totales	
J) Réserve de 3 ans	
K, Autres actirs a long terme L) Total des actifs à long terme	
M) Total des dettes à long terme	

,	/) FI	ux de	e trésorerie prévisionnel (réserve de 3 ans exclue)						
			evenu net (perte) Trésorerie d'exploitation		-	-	-	-		
		B) Aj	outer l'amortissement							
		C) Dé	penses d'investissement		-	-	-	-		
		D) Ch	nangement des actifs non monétaires		n/d	-	-	-		
		E) Ch	angement du passif total actuel		-	-	-	-		
ш			ustements de la dette		n/d	-	-	-	\perp	
ш		G) Au	utres ajustements							
			H) Flux de trésorerie prévisionnel net		-	-	-	-		
1	/I) S	ourc	es des fonds							
			ettes :							
			i) Disponibles au moment de la candidature							
		l	ii) Éventuelles et/ou engagées mais pas encore							
			disponibles							
Ш		B) Ac								
ш			i) Disponible au moment de la candidature							
			ii) Éventuel et/ou engagé mais pas encore							
Ш			disponible							
ш			C) Sources de fonds totales		-				\perp	
Ш										
			Commo	entaires généraux (no	tes concernant les	hypothèses utilisé	es, les variations a	nnuelles significative	s, et	c.):
	Commentaires concernant la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations :									
П									T	
					Commentaires géné	éraux concernant le	es plans de secours	:	,	
П										
_										

	Modèle 2 -	Prévisions finai	ncières : pire	scénario			Commentaires/notes
Dans	s la devise locale (sauf mention contraire) Réel / Opérationnel				Indiquer la monnaie locale utilisée.		
Dans		cruii c)	Coûts de				
Sec.		Référence / Formule	<u>démarrage</u>	Année 1	Année 2	Année 3	
	tes prévisionnelles et frais d'exploitation Rentrée	de fond et décaisseme	nt prévisionnels				
	/olume d'enregistrement prévu Frais d'enregistrement					_	_
	rais d'enregistrement Recettes Rentrée de fond d'enregistrement			-	_	_	_
	Autres recettes de fond						
	E) Recettes-Rentrée-totales-de fond		-	-	-	-	
							_
	pérationnel Décaissement d'exploitation prévisionnel						
F) N	Main d'œuvre : i) Fonction marketing						_
	ii) Fonction service clientèle						_
	iii) Fonction technique						
	Marketing						
	nstallations					_	_
	rais généraux et administratifs axes et intérêt					-	_
	Amortissement						_
	rais d'exploitation externalisés, s'il y a (énumérer les ty	pes d'activités externali	sées) :				
	{indiquer le type d'activités externalisées}						
ii)	{indiquer le type d'activités externalisées}					_	
iii) iv)	{indiquer le type d'activités externalisées} {indiquer le type d'activités externalisées}					_	
	{indiquer le type d'activités externalisées}						
vi)	{indiquer le type d'activités externalisées}						
M)	Autres frais d'exploitation						
-	N) Total frais Trésorerie d'exploitation totale		-	-	-	-	
	O) Revenu Trésorerie prévisionnelle		_	=	-	-	
	d'exploitation nette (recettes moins frais						
	d'exploitation)						
	aration des frais décaissements d'exploitation fixe	s et variables					
	Total des frais d'exploitation variables					-	_
В) І	Total des frais d'exploitation fixes C) Total des frais décaissements d'exploitation		_	_	_	-	_
	cy rotal des il dis decensorments d'exploitation	VÉRIFIER	-	-	-	-	
	ail des frais décaissements d'exploitation pour fon	ctions critiques					
	Opération de SRS						
	Fourniture de Whois	,				_	_
	Résolution du DNS pour les noms de domaine enregistr Séquestre de registre de données	es				-	_
	Maintenance de la zone conformément au DNSSEC					-	_
	Autre						
G)	Total des coûts décaissements des fonctions critiques		-	-	-	-	
III) Dánc	H) Total 3 ans enses prévisionnelles d'investissement		-				
	Matériel informatique						
	ogiciels						_
C) N	Mobilier et autre équipement						
D) [Dépenses d'investissement externalisées, s'il y a lieu (é	numérer les types de dé	penses d'investissen	nent)			
_	i) ii)						
+	iii)						
	iv)						
	v)						
	vi)						
E) A	Autres dépenses d'investissement F) Total des dépenses d'investissement		T				
+	r) Total des depenses à investissement		- +		-	-	
IV) Actif	f et passif prévisionnels						
A) L	iquidités						
	Créances clients						
C) A	Autres actifs à cours terme		T		_		
	D) Total des actifs à court terme	-	-	-	-	-	
E) C	Créances fournisseurs						
	Dettes à court terme						
	Autre passif à court terme						
	H) Total du passif à court terme		-	-	-	-	
	<u> </u>						
I) In	nmobilisations corporelles totales		-	-	-	-	
	éserve de 3 ans				-	-	
	Autres actifs à long terme L) Total des actifs à long terme		-	-	-	-	
К) А	L) Total des actifs à long terme		-	<u> </u>	-	-	
к) А			-	-	-	-	

1	/) FI	ux de	trésorerie prévisionnel (réserve de 3 ans exclue								
		A) Re	venu net (perte) Trésorerie opérationnelle		-	-	-	-			
		B) Ajo	outer l'amortissement								
		C) Dé	penses d'investissement		-	-	-	-			
		D) Ch	angement des actifs non monétaires		n/d	-	-	-			
Ш		E) Cha	angement du passif total actuel		-	-	-	-			
ш			stements de la dette		n/d	-	-	-			
ш		G) Au	tres ajustements						\perp		
Ш			H) Flux de trésorerie prévisionnel net		ı	-	-	-			
Ш											
1			es des fonds								
Ш		A) De									
ш) Disponibles au moment de la candidature								
			i) Éventuels et/ou engagés mais pas encore								
			lisponibles								
		B) Act									
\perp) Disponibles au moment de la candidature							_	
			i) Éventuels et/ou engagés mais pas encore								
\perp		C	lisponibles						_		
ш			C) Sources de fonds totales		-						
ш									\perp		
ш											
			Comm	entaires généraux (no	tes concernant les	hypothèses utilisé	es, les variations a	nnuelles significativ	es, e	tc.) :	
Ш						,	,				
Ш											
	Commentaires concernant la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations :										
				C	ommentaires géné	éraux concernant le	es plans de secours	:			